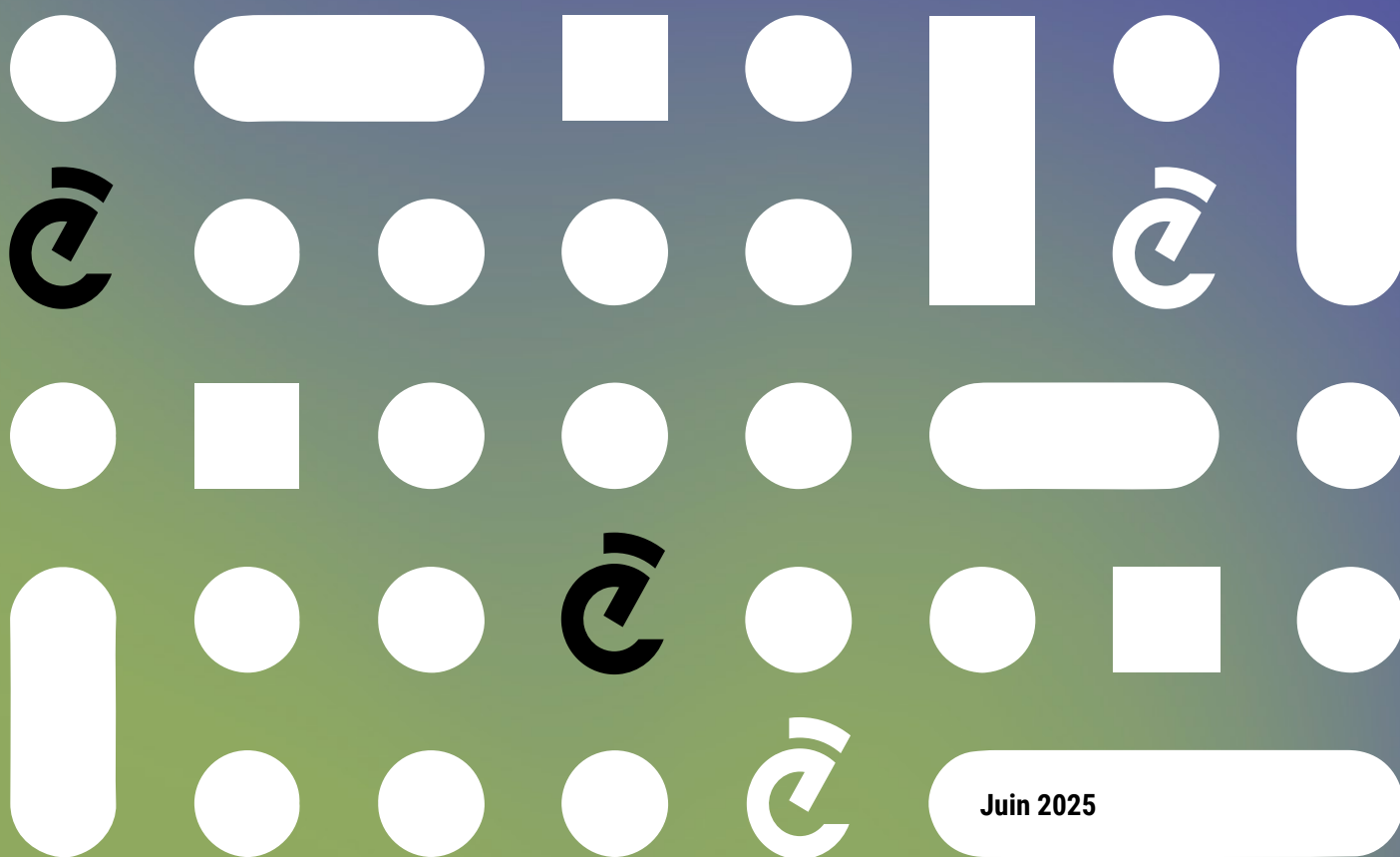


Responsabilité sociale et pratiques durables des entreprises

Guide de comparaison des labels, normes et référentiels de certification



Pourquoi ce guide et comment l'utiliser ?

Comment s'y retrouver dans la jungle des labels, normes, certifications et autres référentiels de responsabilité sociale et de durabilité ?

Ces questions nous ont conduit à commander une étude, avec pour objectif de clarifier les similarités et différences entre les principaux référentiels utilisés en Suisse, et de situer les critères d'adhésion à APRÈS-Ge dans un cadre de référence pertinent.

Face à la multiplication des labels et normes, il devient difficile pour les entreprises, collectivités publiques, bailleurs de fonds et investisseurs de s'orienter. Ce guide propose une grille de lecture claire, pratique et pertinente, facilitant l'identification et le soutien d'organisations réellement engagées dans des pratiques sociales, solidaires et durables.

La table de correspondance en [Annexe 1](#) sert de guide pratique, permettant la comparaison des engagements pris au titre des différents labels et normes.

La diversité des référentiels représente également un défi pour les entités qui souhaitent faire reconnaître leurs bonnes pratiques. Le présent guide offre des repères clairs pour aider les entreprises et associations à choisir la certification la plus adaptée à leur réalité.

L'[Annexe 2](#) est un outil pour faciliter le choix de la certification.

Cette publication constitue une première en Suisse et jette les bases d'une collaboration entre porteurs de labels et fédérations d'entreprises partageant les valeurs d'une économie durable et solidaire. Elle est un outil pour soutenir et visibiliser les démarches de professionnalisation et de reconnaissance des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

En tant que faîtière de l'ESS, APRÈS-Ge développe différents services pour ses membres, dont ce guide fait partie. Il s'inscrit dans une volonté de renforcer la visibilité des convergences entre référentiels, et d'encourager les acteurs engagés à avancer dans la même direction. APRÈS-Ge appelle à une meilleure reconnaissance des pratiques de l'ESS, notamment dans l'attribution de marchés et de mandats publics ou privés, tout comme dans les processus d'attribution de la finance durable. Nous sommes convaincus que la clarification apportée par ce guide aidera tant les collectivités que les acteurs financiers à définir des critères plus justes et réellement porteurs d'une économie durable, sociale et solidaire.

Quant à nos propres critères d'adhésion, l'analyse entreprise pour ce guide a permis à APRÈS-Ge de confirmer leur pertinence, et a donné lieu à la création d'une nouvelle catégorie de membres, celle de membre affilié. Les entités qui partagent les valeurs de l'ESS mais ne remplissent pas – ou pas encore – tous les critères formels d'adhésion pourront désormais rejoindre notre faîtière.

Antonin Calderon
Responsable Cercle Plaidoyer
APRÈS-Ge

Caroline Dommen
Membre du Comité
APRÈS-Ge

Christine Serdaly Morgan
Membre du Comité
APRÈS-Ge

Publication commanditée par



APRÈS-Ge est notamment soutenue structurellement par la *Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès humain (FPH)* pour ses activités de plaidoyer.

Étude réalisée par



Juin 2025

Pour citer cette publication : « Yves Jobin, 2025, Responsabilité sociale et pratiques durables des entreprises : Guide de comparaison des labels, normes et référentiels de certification, APRÈS-Ge, Genève. »

Ce guide est publié sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International (CC BY-NC-SA 4.0).
Vous êtes libre de partager et d'adapter ce contenu, à condition de créditer l'auteur, de ne pas en faire un usage commercial, et de diffuser votre adaptation selon la même licence.

Table des matières

1. Inventaire & Comparatif des outils et référentiels	7
1.1. Inventaire des labels, normes et référentiels analysés.....	7
1.2. Comparatif des référentiels	7
1.2.1. Le périmètre et ses composantes	8
1.2.2. Similarités et différences des périmètres des référentiels analysés	10
1.2.3. La structure	12
2. Accès aux marchés et financement	14
2.1. Marchés publics	14
2.1.1. Suisse romande (sauf Genève)	14
2.1.2. Canton de Genève	14
2.2. Finance d'impact	14
2.2.1. Grandes entreprises	15
2.2.2. Petites et moyennes entreprises (PME).....	15
3. Conclusion	16
4. Bibliographie	17
4.1. APRÈS-Ge	17
4.2. ISO.....	17
4.3. EConGOOD (ECG)	17
4.4. Social Enterprise World Forum SEWF	17
4.5. World Fair Trade Organization WFTO	17
4.6. Ecovadis.....	17
5. Annexes	19
Annexe 1 : Tableau de correspondance des composantes	20
Annexe 2 : Comparaison de la structure des référentiels.....	40
Annexe 3 : Auto-analyse BCorp.....	44
Annexe 4 : Auto-analyse EcoEntreprise	48
Annexe 5 : Auto-analyse EConGOOD.....	52
Annexe 6 : Barème de notation du critère de la contribution du soumissionnaire au développement durable (Guide romand des marchés publics)	56
Annexe 7 : Contribution à la composante environnementale du développement durable de la centrale commune d'achats du canton de Genève	57
Annexe 8 : Contribution à la composante sociale du développement durable de la centrale commune d'achats du canton de Genève	58

Résumé

Ce guide analyse les similarités et différences entre les principaux labels, normes, certifications et autres référentiels utilisés en Suisse pour indiquer l'engagement d'une entreprise, organisation ou autre entité à sa responsabilité sociale ou la durabilité.

La première partie du guide compare neuf des référentiels les plus utilisés en Suisse romande, sur des critères comme par exemple les exigences en matière de pratiques environnementales, de gouvernance ou de conditions de travail. La « table de correspondance » proposée en [Annexe 1](#) présente visuellement les similarités et différences entre les référentiels. Elle met en évidence les convergences entre ces derniers. Elle permet à une entreprise ou organisation de positionner ses pratiques par rapport aux différents labels et d'effectuer un choix en vue d'une certification. Une entreprise déjà labellisée peut quant à elle situer le label choisi et passer éventuellement à un autre sans reprendre l'ensemble des démarches à zéro. Enfin, elle permet de comparer le type d'engagements des entreprises lorsqu'elles ont opté pour des labels différents.

Le guide présente ensuite une analyse des référentiels selon des éléments tels que la visibilité du label ou de la norme, la facilité de sa mise en œuvre ou encore le coût de la certification. [L'Annexe 2](#) compare chaque label selon ces critères et sert ainsi d'outil décisionnel pour les entités qui souhaitent obtenir une certification. Les responsables suisses de Bcorp, EcoEntreprise et ECONGOOD ont participé à cette partie de l'analyse.

Dans sa deuxième partie, le guide présente l'application des normes contenues dans les référentiels. Cette partie expose notamment les exigences actuelles des pouvoirs publics dans l'octroi de marchés publics, et les considérations d'investisseurs sensibles à ces questions.

Summary

The number and diversity of labels, standards, certifications and other sustainability benchmarks can be confusing. This guide is designed to provide clarity. It analyses the similarities and differences between the main labels, certifications and other sustainability and environmental, social and governance (ESG) standards used in Switzerland.

It provides a simple, practical and relevant guide to help companies or organisations wishing to obtain certification to choose the framework that is most appropriate for them. It will also be of use to those wishing to support socially committed organisations or companies.

The first part of the guide compares nine of the most widely used standards in French-speaking Switzerland, based on criteria such as their requirements regarding environmental practices, governance or working conditions. The 'correspondence table' in [Appendix 1](#) presents the similarities and differences between the standards, also highlighting the points of similarity between them. This makes it easy to compare commitments across different certification standards and mechanisms. It also helps an organisation or a company wishing to transition from using one standard or mechanism to another.

The guide then analyses the certification standards with reference to criteria such as how well-known or widely used they are in Switzerland, the ease of their implementation and the cost of certification. The Swiss managers of Bcorp, EcoEntreprise and ECONGOOD contributed to this part of the analysis. [Appendix 2](#) compares and rates each standard according to these criteria, and thus can serve as a decision-making tool for organisations, companies or other entities wishing to obtain certification.

In its second part, the guide presents how public administrations and private finance approach and use the certification systems or related standards. In particular, this part details the current requirements of Swiss public authorities when awarding contracts.

Zusammenfassung

Diese Leitfaden analysiert die Gemeinsamkeiten und Unterschieden zwischen den wichtigsten Labels, Standards, Zertifizierungen und Gütesiegeln, die in der Schweiz verwendet werden und welche zum Zweck haben, das soziale und / oder nachhaltige Engagement von Unternehmen auszuweisen.

Im ersten Teil der Leitfaden werden neun der in der Westschweiz am häufigsten verwendeten Gütesiegel anhand von Kriterien verglichen, wie zum Beispiel die Anforderungen an Umweltpraktiken, Unternehmensführung oder Arbeitsbedingungen. Die "Vergleichstabelle" ([Anhang 1](#)) stellt dabei die Ähnlichkeiten und Unterschiede zwischen den Gütesiegeln visuell dar.

Sie ermöglicht es auch, die Überschneidungen zwischen den verschiedenen Gütesiegeln zu bewerten. Die Vergleichstabelle gibt einem Unternehmen oder einer Organisation somit die Möglichkeit, seine Praktiken in Bezug auf die verschiedenen Labels zu positionieren und eine Auswahl im Hinblick auf eine mögliche Zertifizierung zu treffen. Ein Unternehmen, welches bereits über ein Gütesiegel verfügt, kann dieses somit einfacher vergleichen und bei Bedarf auf ein anderes umsteigen, ohne den gesamten Zertifizierungsprozess von vorne durchlaufen zu müssen. Zudem ermöglicht die Tabelle auch, die Art der Verpflichtungen von Unternehmen zu vergleichen, wenn sie sich für verschiedene Labels entschieden haben.

Des weiteren analysiert die Leitfaden die Labels anhand von Elementen wie der Sichtbarkeit, der Einfachheit der Umsetzung oder auch der Kosten der Zertifizierung. [Anhang 2](#) vergleicht jedes Label anhand dieser Kriterien und dient somit als Entscheidungshilfe für Unternehmen oder Organisationen, welche eine Zertifizierung anstreben. Die Schweizer Verantwortlichen von Corp, EcoEntreprise und ECONGOOD haben an diesem Teil der Analyse teilgenommen.

Im zweiten Teil der Leitfaden wird die Umsetzung und Anwendung der Normen, welche den verschiedenen Labels und Gütesiegel zugrunde liegen, aufgezeigt. In diesem Teil werden unter anderem die aktuellen Anforderungen der öffentlichen Hand bei der Vergabe öffentlicher Aufträge und die Überlegungen von Investoren, die für diese Fragen sensibilisiert sind, erläutert.

1. Inventaire & Comparatif des outils et référentiels

1.1. Inventaire des labels, normes et référentiels analysés

L'étude entreprise pour rédiger ce guide a concentré son analyse sur les référentiels indiqués ci-dessous. Ils ont été identifiés par APRÈS-Ge comme étant les plus connus ou les plus pertinents pour les membres genevois de l'Economie sociale et solidaire (ESS) :

[!\[\]\(bd1a142de767a21e5362c595f844a4ff_img.jpg\) ISO 26000 : 2010](#)

[!\[\]\(e2376d476d06eb31946dc01a69a4403a_img.jpg\) Bcorp¹](#)

[!\[\]\(74d4806277d7e73349d8e8c0897931e9_img.jpg\) EcoEntreprise](#)

[!\[\]\(0aff635c4179ba9e710b00f4b01d3b20_img.jpg\) ECOngOOD](#)

[!\[\]\(830769b31eeeaca920791081939ff8ba_img.jpg\) Ecovadis](#)

[!\[\]\(0b5e7e25e8775f7e7e80906ada4f0021_img.jpg\) ISO 14001, 45001, 50001](#)

[!\[\]\(8bba887393ca45b761e5cb49e755e762_img.jpg\) SENS](#)

[!\[\]\(6bb0e4f14c4133b37d2887cb37e67ddd_img.jpg\) Social Enterprise World Forum SEWF](#)

[!\[\]\(47734e4656765d20df4fdbd5b7aff048_img.jpg\) World Fair Trade Organization WFTO](#)

¹ Au moment de la publication de ce guide, le standard Bcorp était en train d'être revu, avec une nouvelle version prévue pour être déployée courant 2025. Cette [nouvelle version](#) inclura des seuils minimums dans les différentes dimensions de la RSE.

1.2. Comparatif des référentiels

Chaque label, norme ou référentiel a été développé dans un contexte spécifique, pour répondre à un objectif donné. Certains référentiels ont été conçus pour unifier les attentes des acheteurs de grands groupes (p. ex. Ecovadis), certains pour faciliter l'évaluation de la démarche responsabilité sociale (RSE ou responsabilité sociale de l'entreprise) dans le cadre des marchés publics (p. ex. EcoEntreprise) ou d'autres pour servir de catalyseurs en rassemblant des dirigeant.e.s souhaitant partager et travailler ensemble sur leurs initiatives RSE (p. ex. Bcorp). Ainsi, le périmètre, les composantes et la structure des référentiels correspondent aux objectifs et attendus de leurs créateurs.

Le comparatif des référentiels se base sur deux dimensions :

1. **Le périmètre des référentiels**, qui permet d'identifier les composantes ESS/RSE incluses dans chaque référentiel.
2. **La structure des référentiels**, comparant six facteurs : (1) la visibilité du référentiel sur le marché, (2) l'exhaustivité de la démarche, (3) le processus de développement du référentiel², (4) la facilité d'implémentation (5) le processus de vérification³ et (6) le coût d'enregistrement (adhésion) ou de vérification (label ou certificat).

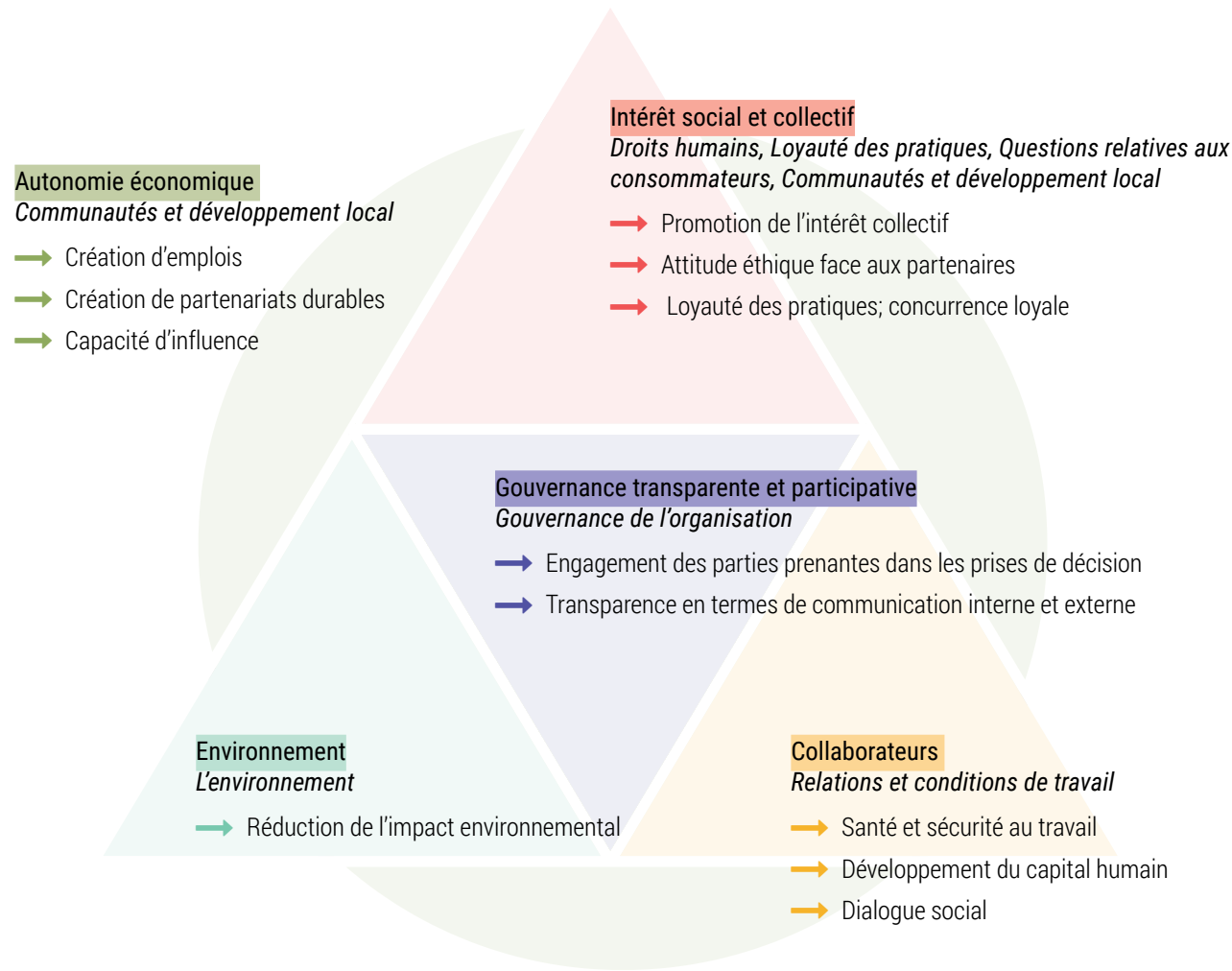
² Sur la base des bonnes pratiques définies dans les documents suivants : ISO/IEC GUIDE 59:2019 / ISEAL Code of Good Practice v 6.0; 2014.

³ Le terme vérification inclut tous les types d'activité d'évaluation de conformité : vérification documentaire, audit sur site ou à distance.

1.2.1. Le périmètre et ses composantes

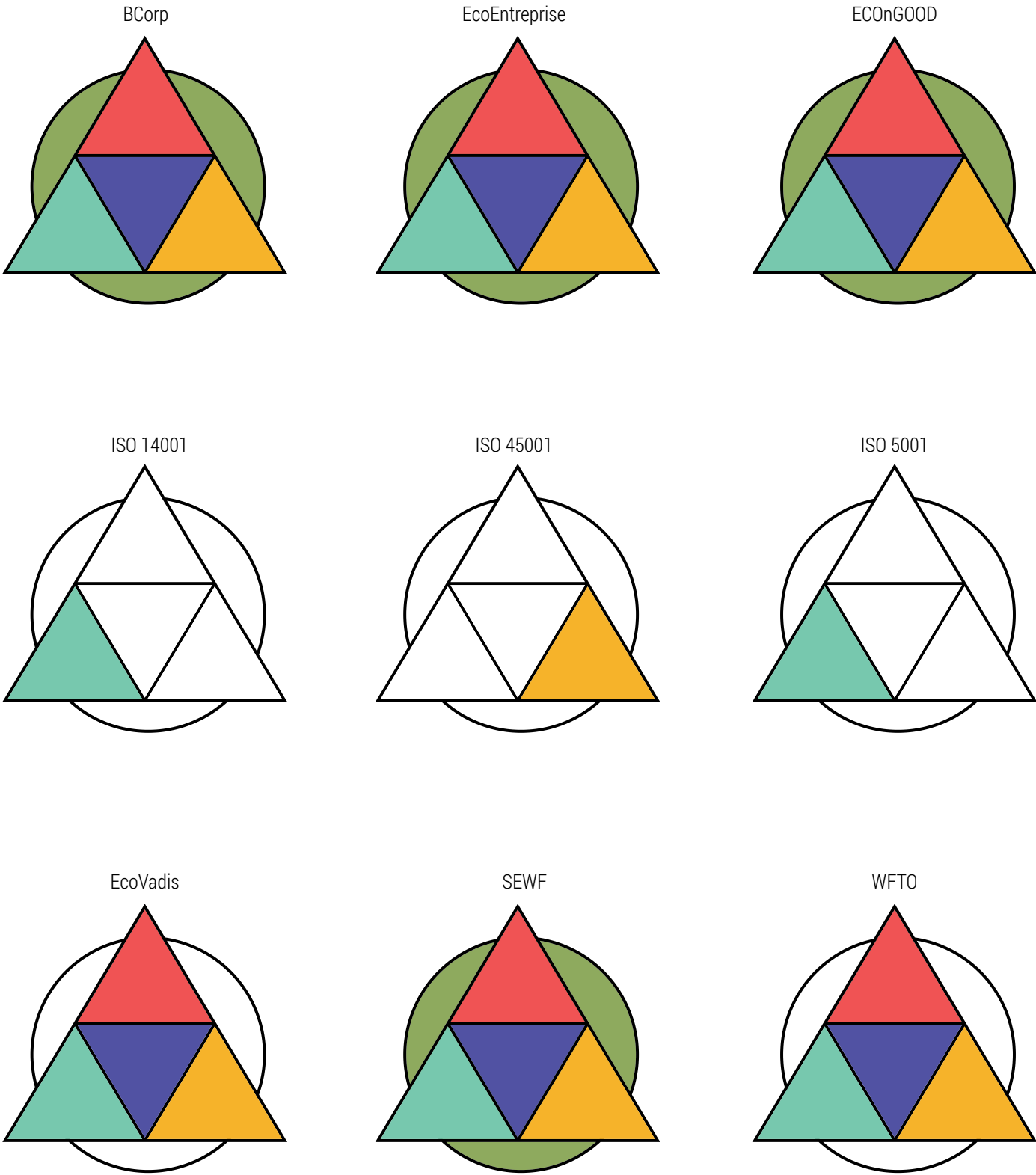
L'analyse du périmètre des référentiels s'articule autour des cinq composantes présentées ci-dessous. Étant donné que l'ensemble des référentiels analysés s'alignent sur le socle commun d'ISO 26000, l'analyse reprend les sept « questions centrales » de celui-ci, indiquées en italique.

La Figure 1 représente l'importance de chaque composante dans les référentiels analysés.



Nombre d'organisations de l'ESS pratiquent des modes de gouvernance spécifiques (« démocratique », « partagée », « holocratique ») qui visent à transformer la prise de décision vers une autorité distribuée plutôt que traditionnellement hiérarchique. Notre comparaison des référentiels inclut l'évaluation de la gouvernance, avec un accent sur la gouvernance participative, sans tenir compte du mode de gouvernance.

HolacracyOne (lien) propose une grille de lecture intéressante pour les personnes intéressées à en savoir plus sur ces formes de gouvernance.



La notion de seuil minimum de performance n'a pas été évaluée dans cette analyse. Pour faciliter la lecture, les référentiels donnent généralement un résultat consolidé des différentes dimensions de la RSE. Cela permet à des entreprises ou organisations qui engagent peu de démarches environnementales mais qui ont une fibre sociale très importante d'être labellisées au même titre qu'une entreprise qui, à l'inverse, a un fort engagement environnemental mais ne prend peu ou pas de mesures sociales.

1.2.2. Similarités et différences des périmètres des référentiels analysés

Une entreprise ou organisation qui fournit des biens ou services à différents clients « grands comptes » se retrouve souvent confrontée à une diversité d’attentes ou demandes selon le client, qui peuvent exiger le respect de normes ou l’utilisation de référentiels différents. La difficulté de comparaison est exacerbée par le fait que chaque référentiel utilise son propre lexique terminologique.

Nous avons donc développé un tableau de correspondance des référentiels, présenté en [Annexe 1](#), pour comparer les référentiels étudiés. Il compare aussi ceux-ci avec les critères d’adhésion à APRES-Ge.

Le tableau est un outil pour les commanditaires et prestataires, qui peuvent l’utiliser pour identifier les équivalences et différences entre référentiels. Le tableau valorise également la convergence entre les référentiels. Cela permet à une organisation ou entreprise de pouvoir éventuellement passer d’un référentiel à l’autre sans tout reprendre à zéro, ainsi que de pouvoir comparer les engagements des entités, même si elles ont opté pour des labels différents.

Outils web à disposition

Certaines entités de certification ont développé des outils web pour permettre aux organisations ou entreprises d’évaluer par eux-même les éléments pertinents pour leur démarche de certification.

Référentiel	Entité fournissant l’outil	Commentaire sur l’outil
ISO 26000	Mon Entreprise Durable	Autodiagnostic « mon entreprise durable » développé avec un parcours de questions sur la norme ISO 26000 auquel il faut répondre
Objectifs du développement durable	BLab	Autodiagnostic « BImpact Assessment » revu avec un parcours de questions liées aux objectifs du développement durable (utilisé pour la démarche « Swiss Triple Impact »)
Bcorp	BLab	Autodiagnostic « BImpact Assessment » développé avec un parcours de questions sur le référentiel Bcorp auquel il faut répondre
EcoEntreprise, ISO 9001, 14001, 45001, etc.	Globalité Management	Système « OkPilot » gérant différentes checklists, dont celles du label EcoEntreprise
ECONGOOD	ECONGOOD	StartKit ECG en ligne, qui permet de s’évaluer sur les 20 critères (niveau 1) de durabilité d'ECONGOOD avec une notation de 0 à 4. Actuellement disponible uniquement en version allemande

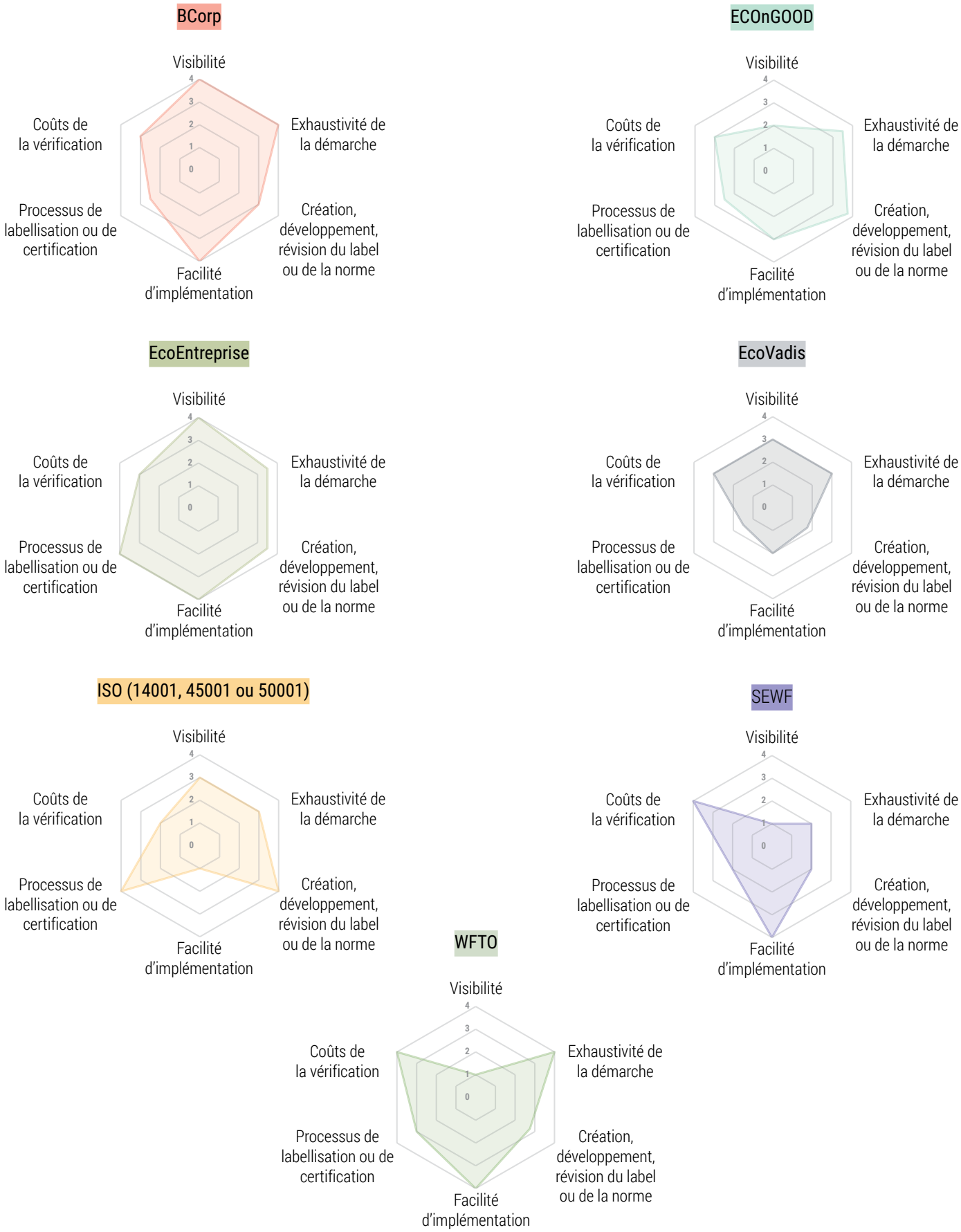
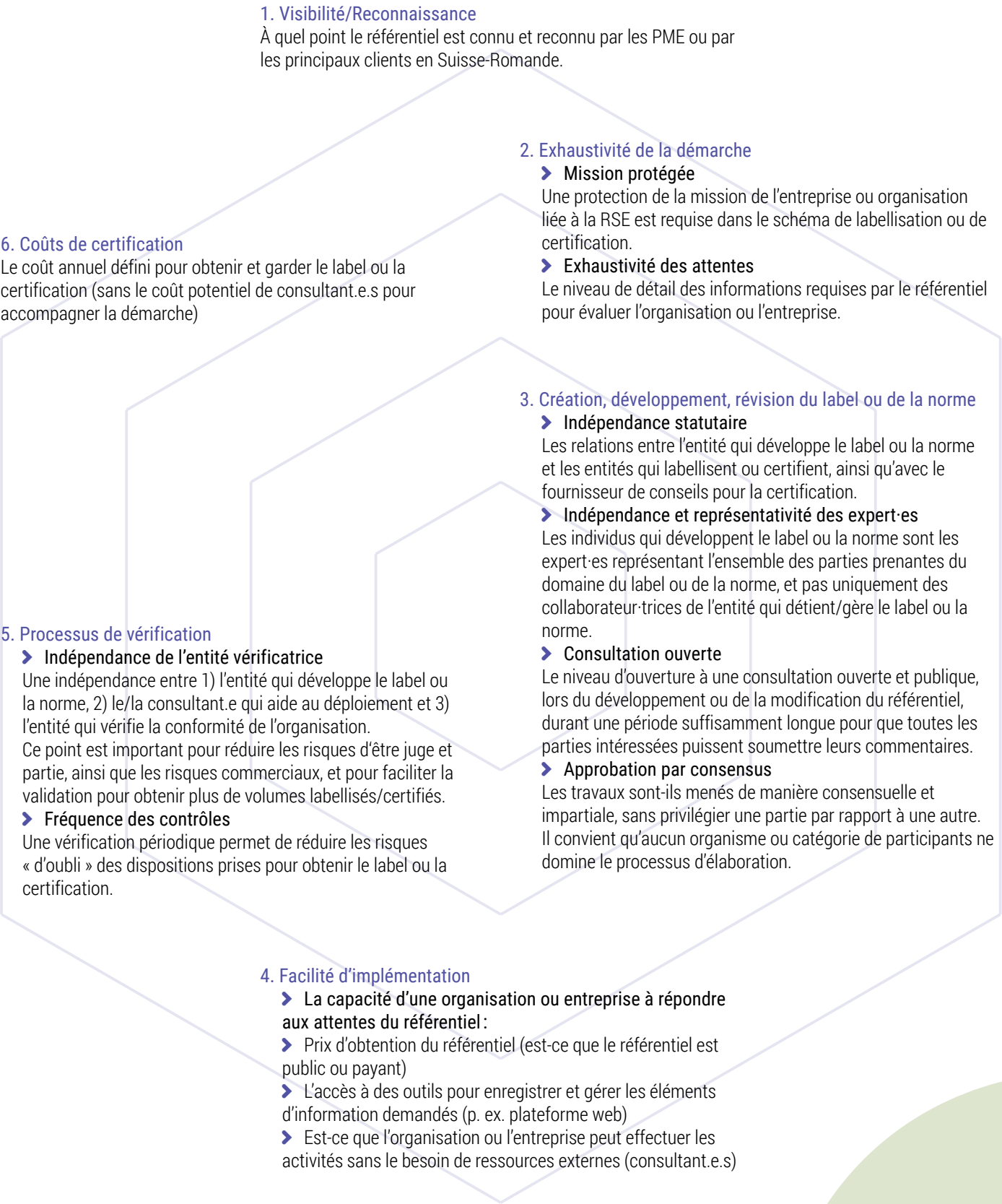
1.2.3. La structure

Critères d'analyse de la structure

L'analyse de la structure des référentiels permet aux responsables d'une entreprise ou organisation d'évaluer la pertinence de chaque référentiel par rapport à sa propre situation.

L'Annexe 2 détaille l'analyse et l'évaluation de la structure des référentiels, selon les six critères décrits ci-dessous. Chaque référentiel est noté sur ces six critères, sur une échelle de 1 à 4.

La Figure 2 présente visuellement le résultat de l'analyse.



Auto-analyse de la structure de référentiels choisis

Nous avons invité les responsables suisses de trois référentiels – Bcorp, EcoEntreprise et EConGOOD – à analyser et commenter leur structure, sur la base d'un questionnaire qui leur a été transmis. Ces commentaires – inclus dans les Annexes 3 à 5 – permettent de clarifier certains éléments de chaque référentiel et d'identifier des ressources liées à chacun d'entre eux.



2. Accès aux marchés et financement

2.1. Marchés publics

2.1.1. Suisse romande (sauf Genève)

La plupart des appels d'offres publics exigent le respect de standards sociaux et environnementaux (développement durable), sur la base de l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP). La pondération des aspects sociaux et environnementaux se situe entre 0% et 30% dans les appels d'offres, avec une tendance entre 5% et 10%.

L'évaluation de l'acheteur public est effectuée sur la base des certifications et des labels obtenus par l'entreprise (note maximale de 5). Les entreprises qui n'ont pas de certifications ou labels doivent remplir un questionnaire, et obtiennent une note maximale de 3 pour les aspects sociaux et environnementaux), comme présenté dans l'Annexe 6⁴.

2.1.2. Canton de Genève

Le canton de Genève n'a pas encore mis en œuvre l'AIMP, bien que cela soit prévu pour 2025⁵. Le canton travaille sur sa propre notation des aspects sociaux et environnementaux. La vision actuelle est d'éviter aux entreprises de devoir se certifier ou se labelliser pour participer aux appels d'offres et obtenir des marchés publics, afin de mettre l'accent sur la durabilité du produit ou du service à fournir plutôt que sur la structure de l'organisation.

La Direction de la durabilité et du climat (DDC) qui s'occupe de ce sujet, évalue selon deux dimensions :

Au niveau des fournitures et des services (l'objet de l'achat), en développant des fiches d'impact en collaboration avec la confédération dans le projet : plateforme de connaissance sur les achats publics responsables PAP. Ces fiches d'impact incluent des critères d'aptitude pour le soumissionnaire et des spécifications techniques et critères d'adjudication spécifiques pour le produit ou le service requis.

En sus des critères d'aptitude spécifique par rapport au produit ou au service requis, la DDC a développé un questionnaire pour évaluer les dimensions environnementales et sociales des organisations qui soumissionnent à l'appel d'offres.

⁴ Voir annexe T5 et Q5 du guide romand des marchés publics
⁵ Au moment de la rédaction de cette publication, la procédure d'adhésion du Canton de Genève à l'AIMP était encore en cours

Les appels d'offres de la centrale commune d'achats (CCA) du Canton de Genève utilisent la pondération suivante:

- Qualité technique du produit ou service : 50%
- Prix : 40%
- Contribution de l'entreprise à la composante sociale du développement durable : 3%
- Contribution de l'entreprise à la composante environnementale du développement durable : 3%
- Contribution à la formation des apprentis : 4%

Le détail des attentes liées aux contributions de l'entreprise à la composante environnementale et à la composante sociale est inclus dans les Annexes 7 et 8.

2.2. Finance d'impact

Globalement, les organismes de financement « verts » recherchent des entreprises avec une dimension environnementale. Les agences de notation standard ont développé des index environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), comme c'est le cas pour MSCI.

Exemple d'évaluation MSCI

- Toutes les entreprises sont évaluées sur le pilier de la gouvernance, qui comprend six questions clés.
- Chaque entreprise est évaluée sur une sélection de deux à sept enjeux environnementaux et sociaux clés sur un total de 33 enjeux clés.
- Les évaluations sont effectuées sur la base des
 - Caractéristiques de l'entreprise (secteur, localisations et autres caractéristiques de l'entreprise)
 - Informations ESG publiées par l'entreprise (rapports ESG volontaires et documents traditionnels de gouvernance d'entreprise)
 - Informations provenant d'autres sources (données sur les risques des produits, organismes de réglementation, etc.)

Il est à noter que ces méthodes d'évaluation sont régulièrement remises en cause, car il n'y a que les très grandes entreprises qui développent l'éventail complet des rapports pour intégrer ces indices. Certains fonds prennent les entreprises les « moins mauvaises de leur secteur d'activité », ce qui, pour certains secteurs peut encore être très loin des objectifs de responsabilité sociale ou de durabilité tels qu'ils sont généralement compris.

Le canton de Berne est à notre connaissance le premier Canton à avoir inclus les principes de durabilité dans sa politique de développement économique, avec des critères définis pour obtenir du support du canton⁶. Un premier questionnaire de 24 questions permet de se situer au niveau des aspects de gouvernance, sociétaux et environnementaux.

⁶ <https://www.berninvest.be.ch/en/start/standort/nachhaltige-entwicklung.html>

2.2.1. Grandes entreprises

Depuis le 1er janvier 2024, une loi fédérale⁷ oblige certaines grandes entreprises⁸ à établir un rapport sur les questions climatiques qui fournit des informations dans les domaines suivants, sur la base du format développé par la « Task Force on climate-related financial disclosures »⁹ :

- gouvernance;
- stratégie;
- gestion des risques;
- indicateurs et objectifs.

2.2.2. Petites et moyennes entreprises (PME)

Les PME n'étant pas soumises à la publication de rapport formaté lié à la RSE (comme MSCI), il est difficile pour les entités financières de les évaluer. En Suisse, à part la Banque Alternative Suisse (BAS), les banques commerciales n'ont pas intégré d'aspects de durabilité dans leur évaluation, il n'y a que le business plan commercial qui entre en ligne de compte pour un crédit ou du financement.

Nous avons interviewé les représentant.e.s de deux investisseurs, pour mieux saisir si les labels ou certifications liées à l'ESS/RSE facilitaient certains investissements.

Quadia

Fondée en 2010 à Genève, Quadia¹⁰ SA a été pionnière dans le domaine de l'investissement d'impact, conseillant des clients professionnels et institutionnels pour mettre en œuvre des stratégies pour un impact social et environnemental positif.

Le premier filtre utilisé par les acteurs de la Finance d'impact pour sélectionner des entreprises qui respectent certains standards est l'utilisation des statuts « économie sociale et solidaire » développés par les gouvernements, comme l'agrément d'Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) en France (voir encadré ci-contre).

Ensuite, les analystes de Quadia ont développé une approche liée à l'économie régénérative :

- relocalisée
- circulaire
- collaborative
- de la fonctionnalité (partage des ressources)
- bio-inspirée

En Suisse, une telle reconnaissance est proposée par l'Alliance pour un statut spécifique d'entreprises durables¹¹ et par SENS pour un statut spécifique d'entreprises sociales¹². Toutefois la dernière motion dans ce sens a été rejetée par le Conseil des Etats le 11 mars 2024.

⁷ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2022/747/fr>
⁸ Les sociétés 1) ouvertes au public, 2) les banques et les assurances, ou 3) comptant 500 employés ou plus, dont le total du bilan est égal ou supérieur à 20 millions de francs et le chiffre d'affaires dépasse 40 millions de francs.
⁹ <https://www.fsb-tcfd.org/>
¹⁰ Interview avec Aymeric Jung, décembre 2023.
¹¹ <https://www.alliance-sustainable-enterprises.ch/fr>
¹² <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20213891>

Agrément ESUS

Pour être éligibles à l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » « ESUS¹³ », les entreprises françaises de l'économie sociale et solidaire doivent remplir les conditions suivantes :

- ✓ poursuivre une utilité sociale à titre d'objectif principal, en direction des publics ou de territoires vulnérables, ou en faveur de la préservation et du rétablissement de la cohésion sociale et territoriale, de l'éducation à la citoyenneté par l'éducation populaire, du développement durable et solidaire ou de la solidarité internationale
- ✓ prouver que la recherche d'utilité sociale a un impact sur le compte de résultat de l'entreprise
- ✓ avoir une politique de rémunération respectant deux conditions :
 - la moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux payés ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à sept fois le smic
 - la rémunération versée au salarié le mieux payé ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le smic
- ✓ les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier.

¹³ <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/agrement-entreprise-solidaire-utilite-sociale-ess>

Banque Alternative Suisse - BAS

Comme présenté plus haut, la BAS¹⁴ est l'unique entité de financement en Suisse qui a des critères liés à la durabilité, soit en termes d'exclusion (8 critères¹⁵) ou d'encouragement (9 critères¹⁶). L'objectif de la BAS est d'octroyer un minimum de 8 crédits sur 10 à des entreprises qui respectent les critères d'encouragement. Dans les faits, cette part atteint près de 86%. Les quelques 14% restant sont des crédits hypothécaires privés et des crédits à des entreprises qui, sans respecter les critères d'encouragement, ne tombent pas sous le coup des critères d'exclusion.

La BAS voit ces critères, tant d'exclusion que d'encouragement, comme une première étape vers le développement d'une approche plus systémique, qui est en cours.

Il est néanmoins clair pour la banque que toute entreprise qui soumet une demande avec un référentiel reconnu, dont ceux présentés dans ce guide, et qui a une forme juridique de type SARL/SA verra sa proposition évaluée de manière favorable par rapport à l'approche liée à la durabilité.

¹⁴ Interview avec Bertrand Donninger & Carola Niederhauser, mars 2024.
¹⁵ <https://www.bas.ch/fr/exclure>
¹⁶ <https://www.bas.ch/fr/encourager>

3. Conclusion

Cette publication marque une première en Suisse en proposant à la fois **une représentation visuelle des positionnements des labels et normes** en fonction de leurs critères sociaux, écologiques et de gouvernance, et une table de correspondance pour comparer les exigences et avantages des différents labels et normes.

En mettant en lumière les similarités et différences entre ces référentiels, elle offre une base commune et accessible pour les interpréter, les comparer et les utiliser.

Cette publication constitue ainsi **un guide pratique**, conçu pour renforcer la lisibilité de ces dispositifs dans un contexte de multiplication des normes et d'attentes accrues en matière de durabilité. Le présent guide ouvre des pistes concrètes pour **les cantons, les communes et les villes** :

- ➔ Adoption de grilles d'analyse communes dans les politiques d'achat et d'accompagnement
- ➔ Clarification des critères dans les dispositifs de subventions
- ➔ Renforcement du dialogue entre autorités publiques et écosystèmes économiques locaux.

Elle invite **les financeurs privés** à mieux intégrer les référentiels de durabilité dans leurs critères d'éligibilité, et à soutenir les démarches d'alignement et de transparence dans les pratiques entrepreneuriales.

Elle jette les bases d'une collaboration entre **porteurs de labels et faitières d'entreprises** partageant les valeurs d'une économie plus durable, sociale et solidaire, et elle sert de base permettant aux entreprises et organisations de l'ESS d'avancer dans une même direction et de se retrouver sur une ligne d'action commune.

4. Bibliographie

4.1. APRÈS-Ge

📄 Critères d'adhésion à APRÈS-Ge, 21.09.2011

4.2. ISO

📄 ISO 26000 ; édition 2011-01
Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale

📄 SO 14001 ; édition 2015-09
Systèmes de management environnemental - Exigences et lignes directrices pour son utilisation

📄 ISO 45001 ; édition 2018-03
Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail - Exigences et lignes directrices pour leur utilisation

📄 ISO 5001 ; édition 2018-10
Systèmes de management de l'énergie - Exigences et recommandations pour la mise en œuvre

4.3. EConGOOD (ECG)

📄 Guide de travail pour l'élaboration du Bilan de l'Économie pour le Bien Commun (Common Good Balance) Version 5.0 ; le groupe de développement de la matrice EBC

4.4. Social Enterprise World Forum SEWF

📄 *People and Planet First* Verification standard

4.5. World Fair Trade Organization WFTO

📄 WFTO standard handbook
the WFTO fair trade standard ; Updated 1 /2023

📄 WFTO ; Guarantee System Handbook
Effective WFTO Fair Trade Standard - Version 4.2; updated August 2019

4.6. Ecovadis

📄 Méthodologie d'évaluation EcoVadis Ratings : Aperçu & Principes ; 2023 V2.6

📄 EcoVadis Ratings ; Principes de notation ; 2023 V1.4

5. Annexes

Annexe 1
Tableau de correspondance des composantes

Annexe 2
Comparaison de la structure des référentiels

Annexe 3
Auto-analyse BCorp

Annexe 4
Auto-analyse EcoEntreprise

Annexe 5
Auto-analyse EConGOOD

Annexe 6
Barème de notation du critère de la contribution du soumissionnaire au développement durable (Guide romand des marchés publics)

Annexe 7
Contribution à la composante environnementale du développement durable de la centrale commune d’achats du canton de Genève

Annexe 8
Contribution à la composante sociale du développement durable de la centrale commune d’achats du canton de Genève

Annexe 1
Tableau de correspondance des composantes

Périmètres	ISO 26001 - Question Centrale	ISO 26001 - Do- maine d'action	Critères d'adhésion APRÈS-Ge (en gras les critères contraignants)	ECOnGOOD niveau 1	ECOnGOOD niveau 2	Bcorp niveau 1	Bcorp niveau 2	EcoEntreprise	ISO 14001	ISO 45001	ISO 50001	SENS	SEWF 5 critères	WFTO
Autonomie économique	Communauté et développe- ment local	Création de richesses et de revenus	L'autonomie	B1. Attitude éthique face aux financements	B1.1 Indépendance financière grâce à l'autofinancement	Collectivité	Impact économique	G.29. Pérennité, Innovation & Maitrise des risques				Les revenus résultent d'au moins 50% de services ou produits.	Dispose d'un modèle de revenus auto- nome	
Autonomie économique	Gouvernance de l'organisa- tion	-	La lucrativité limitée la gestion partici- pative	B4. Propriété des capi- taux et co-décision	B4.1 Structure de pro- priété orientée ECB	Gouvernance Collabora- teurs-trices	Mission et implica- tion BIM - Collabo- rateur-trice pro- priétaires	B.7. Société G.29. Pérennité, Innovation & Maitrise des risques				Le pouvoir de décision et la re- sponsabilité incombent de manière autonome à l'entreprise.	Régi par des structures ju- ridiques et des financements qui protègent et garantissent l'objectif à long terme.	1 Créer des opportunités pour les producteurs économiquement défavorisés
Autonomie économique	Gouvernance de l'organisa- tion	-		B4. Propriété des capi- taux et co-décision	B4.2 Aspect négatif : Prise de contrôle hostile	Gouvernance	Mission et implica- tion	G.29. Pérennité, Innovation & Maitrise des risques						
Collaborateurs	Droits de l'Homme	Discrimination et groupes vulnérables	Le management social	C1. Dignité humaine au travail	C1.3 Diversité et égalité des chances	Collectivité Collabora- teurs-trices	Diversité, équité et inclusion BIM - Développement professionnel du personnel	F.28. Social / Qualité de vie						6 Engagement en faveur de la non-discrimina- tion, de l'égalité des sexes et de la liberté d'associ- ation
Collaborateurs	Droits de l'Homme	Droits civils et politiques	Le management social	C4. Co-décision interne et transparence	C4.4 Aspect négatif : Frein au fonctionne- ment des instances représentatives du personnel (comité d'entreprise)	Collabora- teurs-trices	Santé, Bien-être et Sécurité	F.28. Social / Qualité de vie						7 Garantir de bonnes conditions de travail
Collaborateurs	Droits de l'Homme	Principes fon- damentaux et droits au travail	Le management social	C1. Dignité humaine au travail	C1.4 Aspect négatif : Conditions de travail indignes			C.13. Activités administratives F.28. Social / Qualité de vie						5 Interdiction du travail des enfants et du travail forcé 7 Garantir de bonnes conditions de travail
Collaborateurs	Relations et conditions de travail	Conditions de travail et protection sociale	Le management social	C2. Gestion des contrats de travail	C2.4 Aspect négatif : Injustices ou inéquités dans la gestion des contrats de travail	Collabora- teurs-trices	Sécurité financière	F.28. Social / Qualité de vie						6 Engagement en faveur de la non-discrimina- tion, de l'égalité des sexes et de la liberté d'associ- ation
Collaborateurs	Relations et conditions de travail	Développement du capital humain	La lucrativité limitée	C1. Dignité humaine au travail	C1.1 Culture d'entre- prise orientée salariés	Collabora- teurs-trices	Développement de carrière Engagement et Satisfaction Engagement et Satis- faction (Salarié-e-s)	C.13. Activités administratives F.28. Social / Qualité de vie						5 Interdiction du travail des enfants et du travail forcé 8 Renforcement des capacités
Collaborateurs	Relations et conditions de travail	Emploi et rela- tions employ- eur/employé	La lucrativité limitée	C2. Gestion des contrats de travail	C2.1 Les salaires et revenus	Collabora- teurs-trices	Sécurité financière	F.28. Social / Qualité de vie						6 Engagement en faveur de la non-discrimina- tion, de l'égalité des sexes et de la liberté d'associ- ation

Périmètres	ISO 26001 - Question Centrale	ISO 26001 - Do- maine d'action	Critères d'adhésion APRÈS-Ge (en gras les critères contraignants)	ECOnGOOD niveau 1	ECOnGOOD niveau 2	Bcorp niveau 1	Bcorp niveau 2	EcoEntreprise	ISO 14001	ISO 45001	ISO 50001	SENS	SEWF 5 critères	WFTO
Collaborateurs	Relations et conditions de travail	Emploi et relations employeur/employé	Le management social	C2. Gestion des contrats de travail	C2.2 Organisation du temps de travail			C.13. Activités administratives F.28. Social / Qualité de vie						7 Garantir de bonnes conditions de travail
Collaborateurs	Relations et conditions de travail	Emploi et relations employeur/employé	le management social	C2. Gestion des contrats de travail	C2.3 Structure de la relation au travail et équilibre entre vie professionnelle et vie privée			C.13. Activités administratives F.28. Social / Qualité de vie						7 Garantir de bonnes conditions de travail
Collaborateurs	Relations et conditions de travail	Santé et sécurité au travail	Le management social	C1. Dignité humaine au travail	C1.2 Promotion de la santé et sécurité au travail	Collaborateurs-trices	Santé, Bien-être et Sécurité	C.13. Activités administratives F.26. Sécurité au travail F.27. Santé F.28. Social / Qualité de vie		§ 5.1 Leadshep et participation des travailleurs				5 Interdiction du travail des enfants et du travail forcé 7 Garantir de bonnes conditions de travail
Environnement	Environnement	-	Politique de placement éthique	B3. Investissement et utilisation socio-écologique des fonds financiers	B3.1 Qualité écologique des investissements	Environnement	Gestion environnementale BIM - Énergie renouvelable ou à combustion plus propre BIM - Sauvegarde du sol et de la faune BIM - Réduction/ Assainissement des toxines	C.10. Projets C.14. Infrastructures	§ 6.1.2 Aspects environnementaux		§6.3 revue énergétique			10 Respect de l'environnement
Environnement	Environnement	-		B3. Investissement et utilisation socio-écologique des fonds financiers	B3.3 Aspect négatif : Dépendance à l'égard de ressources écologiquement discutables	Environnement	Gestion environnementale BIM - Énergie renouvelable ou à combustion plus propre		§ 6.1.2 Aspects environnementaux		§6.3 revue énergétique			10 Respect de l'environnement
Environnement	Environnement	-	le respect de l'environnement	C3. Promotion du comportement environnemental des salariés	C3.1 Alimentation pendant les heures de travail			F.28. Social / Qualité de vie	§ 6.1.2 Aspects environnementaux					
Environnement	Environnement	-	le respect de l'environnement	C3. Promotion du comportement environnemental des salariés	C3.2 Mobilité sur le lieu de travail	Environnement	Air et Climat	C.12. Mobilité / Transports F.28. Social / Qualité de vie	§ 6.1.2 Aspects environnementaux					10 Respect de l'environnement
Environnement	Environnement	-	le respect de l'environnement	C3. Promotion du comportement environnemental des salariés	C3.3 Culture organisationnelle, sensibilisation à la conception ou la mise en œuvre de processus écologiques	Gouvernance	Mission et implication	A.2. Organisation F.28. Social / Qualité de vie	§5 Leadership		§5 Leadership			10 Respect de l'environnement
Environnement	Environnement	-	Le respect de l'environnement	C3. Promotion du comportement environnemental des salariés	C3.4 Aspect négatif : Indications sur le gaspillage / la tolérance du comportement non-écologique	Environnement	Terre et Vie	F.28. Social / Qualité de vie	§ 6.1.2 Aspects environnementaux					10 Respect de l'environnement
Environnement	Environnement	-	Le respect de l'environnement	D3. Impact écologique par l'utilisation et l'élimination de produits et services	D3.1 Rapport coût-bénéfice écologique des produits et services (efficacité et cohérence)		BIM - Processus de fabrication innovant sur le plan environnemental	C.8. Produits, prestations et services	§ 6.1.2 Aspects environnementaux					10 Respect de l'environnement

Périmètres	ISO 26001 - Question Centrale	ISO 26001 - Do- maine d'action	Critères d'adhésion APRÈS-Ge (en gras les critères contraignants)	ECOnGOOD niveau 1	ECOnGOOD niveau 2	Bcorp niveau 1	Bcorp niveau 2	EcoEntreprise	ISO 14001	ISO 45001	ISO 50001	SENS	SEWF 5 critères	WFTO
Environnement	Environnement	Atténuation des changements climatiques et adaptation	Le respect de l'en- vironnement	E3. Réduction des im- pacts écologiques	E3.1 Impact absolu / Gestion et stratégie	Environnement	Gestion environne- mentale BIM - Énergie renou- velable ou à combus- tion plus propre BIM - Sauvegarde du sol et de la faune	C.15. Site(s) D.17. Emissions, pollutions et autres nuisances D.18. Risques envi- ronnementaux E.21. Energie & Cli- mat [En production] E.22. Déchets [En production] E.23. Bruit [En pro- duction] E.24. Chimie / Biotechnologies / Radioactivité [En production] E.25. Biodiversité / Milieux naturels / Paysage [En produc- tion]	§ 6.1.2 Aspects environne- mentaux		§6.3 revue énergétique	Existe pour résoudre un problème social ou envi- ronnemental	10 Respect de l'environnement	
Environnement	Environnement	Prévention de la pollution	Le respect de l'en- vironnement	D3. Impact écologique par l'utilisation et l'élim- ination de produits et services	D3.3 Aspect négatif : Acceptation consciente d'effets écologiques disproportionnés	Environnement	Air et Climat	E.20. Air / Odeurs [En production]	§ 6.1.2 Aspects environne- mentaux					10 Respect de l'environnement
Environnement	Environnement	Prévention de la pollution	La réduction de la consommation des ressources naturelles et des émissions de Co2	E3. Réduction des im- pacts écologiques	E3.3 Aspect négatif : Violations des régle- mentations environne- mentales et impact environnemental inapproprié	Environnement	Gestion environne- mentale	C.11. Urgences	§ 6.1.3 Ob- ligations de conformité					10 Respect de l'environnement
Environnement	Environnement	Prévention de la pollution				Environnement	Eau	E.19. Eau [En pro- duction]						
Environnement	Environnement	Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels	Le respect de l'en- vironnement	E3. Réduction des im- pacts écologiques	E3.2 Effets relatifs	Environnement	Gestion environne- mentale BIM - Processus de fabrication innovant sur le plan environne- mental BIM - Énergie renou- velable ou à combus- tion plus propre BIM - Réduction/ Assainissement des toxines	D.17. Emissions, pollutions et autres nuisances	§ 6.1.2 Aspects environne- mentaux		§6.3 revue énergétique			10 Respect de l'environnement
Environnement	Environnement	Utilisation durable des ressources	Le respect de l'environnement / Politique d'achats responsable	A3. Durabilité écologique dans la chaîne d'approvi- sionnement	A3.1 Impacts envi- ronnementaux dans la chaîne d'approvisionne- ment	Collectivité	Gestion de la chaîne d'approvisionnement BIM - Préservation des ressources	C.9. Achats C.12. Mobilité / Transports D.16. Consommation de ressources	§ 6.1.2 Aspects environne- mentaux		§6.3 revue énergétique			10 Respect de l'environnement
Environnement	Environnement		Le respect de l'en- vironnement	A3. Durabilité écologique dans la chaîne d'approvi- sionnement	A3.2 Aspect négatif : Impact environnemen- tal disproportionné dans la chaîne d'appro- visionnement	Collectivité	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	C.9. Achats	§ 6.1.2 Aspects environne- mentaux					10 Respect de l'environnement
Environnement	Questions relatives aux consomma- teurs	Consommation durable	Le respect de l'en- vironnement	D3. Impact écologique par l'utilisation et l'élim- ination de produits et services	D3.2 Utilisation modérée des produits et services (suffisance)		BIM - Processus de fabrication innovant sur le plan environne- mental BIM - Réduction/ Assainissement des toxines		§ 6.1.2 Aspects environne- mentaux					10 Respect de l'environnement

Périmètres	ISO 26001 - Question Centrale	ISO 26001 - Do- maine d'action	Critères d'adhésion APRÈS-Ge (en gras les critères contraignants)	ECOnGOOD niveau 1	ECOnGOOD niveau 2	Bcorp niveau 1	Bcorp niveau 2	EcoEntreprise	ISO 14001	ISO 45001	ISO 50001	SENS	SEWF 5 critères	WFTO
Gouvernance transparente et participative	Communauté et développe- ment local	Implication auprès des communautés	La transparence	E4. Transparence et co-décision sociale	E4.1 Transparence			H.33. Communica- tion & Reporting				Les parties prenantes ont la possibilité de participer.		2 Transparence et responsabilité
Gouvernance transparente et participative	Communauté et développe- ment local	Implication auprès des communautés	La transparence	E4. Transparence et co-décision sociale	E4.2 Co-décision sociale	Gouvernance	Éthique et Transpar- ence	B.7. Société				Les parties prenantes ont la possibilité de participer.		2 Transparence et responsabilité
Gouvernance transparente et participative	Droits de l'Homme	Remédier aux atteintes aux droits de l'Homme		E4. Transparence et co-décision sociale	E4.3 Aspect négatif : Promotion délibérée de la non-transparence et de la désinformation									2 Transparence et responsabilité
Gouvernance transparente et participative	Gouvernance de l'organisa- tion	-	La gestion partici- pative	A4. Transparence et co-décision dans la chaîne d'approvisionne- ment	A4.1 Droits à la transparence et à la co-décision pour les fournisseurs			C.9. Achats				Les parties prenantes ont la possibilité de participer.		2 Transparence et responsabilité
Gouvernance transparente et participative	Gouvernance de l'organisa- tion	-	La gestion partici- pative	C4. Co-décision interne et transparence	C4.1 Transparence interne	Gouvernance	Éthique et Transpar- ence	A.2. Organisation B.5 Gouvernance F.28. Social / Qualité de vie				Les parties prenantes ont la possibilité de participer.		2 Transparence et responsabilité
Gouvernance transparente et participative	Gouvernance de l'organisa- tion	-	La gestion partici- pative	C4. Co-décision interne et transparence	C4.2 Légitimité des gestionnaires ou de l'encadrement			B.6. Dialogue avec les parties prenantes F.28. Social / Qualité de vie				Les parties prenantes ont la possibilité de participer.		2 Transparence et responsabilité
Gouvernance transparente et participative	Gouvernance de l'organisa- tion	-	La transparence			Gouvernance	Indicateurs de gou- vernance	B.7. Société H.31. Monitoring H.32. Amélioration continue						
Gouvernance transparente et participative	Loyauté des pratiques	Engagement politique responsable	La gestion partici- pative	A4. Transparence et co-décision dans la chaîne d'approvisionne- ment	A4.2 Influence positive sur la transparence et la co-décision tout au long de la chaîne d'approvisionnement	Collectivité	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	C.9. Achats				Les parties prenantes ont la possibilité de participer.		2 Transparence et responsabilité
Gouvernance transparente et participative	Questions relatives aux consomma- teurs	Éducation et sensibilisation		D4. Implication et participation du client et transparence du produit	D4.2 Transparence des produits	Clients	Gestion de la clientèle	B.7. Société						
Gouvernance transparente et participative	Questions relatives aux consomma- teurs	Pratiques loy- ales en matière de commer- cialisation, d'informations et de contrats Service après-vente, assistance et résolution des réclama- tions et litiges pour les con- sommateurs	La gestion partici- pative	D1. Relations éthiques avec les clients	D1.1 Communication décente et digne avec les clients	Clients	Gestion de la clientèle	B.7. Société				Les parties prenantes ont la possibilité de participer.		

Périmètres	ISO 26001 - Question Centrale	ISO 26001 - Do- maine d'action	Critères d'adhésion APRÈS-Ge (en gras les critères contraignants)	ECOnGOOD niveau 1	ECOnGOOD niveau 2	Bcorp niveau 1	Bcorp niveau 2	EcoEntreprise	ISO 14001	ISO 45001	ISO 50001	SENS	SEWF 5 critères	WFTO
Gouvernance transparente et participative	Questions relatives aux consomma- teurs	Pratiques loy- ales en matière de commerciali- sation, d'informations et de contrats	la gestion partici- pative	D4. Implication et participation du client et transparence du produit	D4.1 Participation des clients, développement conjoint de produits et des études de marché	Clients	Gestion de la clientèle							
Gouvernance transparente et participative	Relations et conditions de travail	Dialogue social	La gestion partici- pative	C4. Co-décision interne et transparence	C4.3 Codécision des salariés			F.28. Social / Qualité de vie				Les parties prenantes ont la possibilité de participer.		6 Engagement en faveur de la non-discrimina- tion, de l'égalité des sexes et de la liberté d'associ- ation
Intérêt social et collectif	Communauté et développe- ment local	Création de richesses et de revenus	L'intérêt collectif	E1. Sens et impact social des produits et services	E1.2 Impact social des produits et services	Gouvernance Collectivité Clients	Mission et implica- tion BMI - Protection de la mission BIM - Coopérative de producteurs BIM - Education et in- formation environne- mentale BIM - Amélioration de l'impact	A.1. Engagements A.4. Prestations G.30. Création de val- eur ajoutée intégrant le DD/RSE				Le but de l'entreprise est la créa- tion d'un im- pact social, écologique ou culturel (mission sociale).	Priorité à l'objectif, aux personnes et à la planète plutôt qu'au profit dans les décisions opérationnelles	1 Créer des opportunités pour les producteurs économiquement défavorisés
Intérêt social et collectif	Communauté et développe- ment local	Création de richesses et de revenus		B1. Attitude éthique face aux financements	B1.2 Financement par emprunt orienté bien commun	Collectivité	Impact économique							
Intérêt social et collectif	Communauté et développe- ment local	Création de richesses et de revenus	Ethique de l'origine des fonds	B1. Attitude éthique face aux financements	B1.3 Attitude éthique des partenaires finan- ciers externes	Collectivité	Impact économique							
Intérêt social et collectif	Communauté et développe- ment local	Création de richesses et de revenus		B2. Attitude sociale face aux financements	B2.2 Aspect négatif : Répartition non équita- ble des fonds									
Intérêt social et collectif	Communauté et développe- ment local	Création de richesses et de revenus		D2. Coopération et solidarité avec les autres entreprises partenaires	D2.2 Solidarité avec les entreprises partenaires	Collectivité	BIM - Lutte contre la pauvreté via microf- ranchise	B.7. Société						4 Paiement d'un prix équitable
Intérêt social et collectif	Communauté et développe- ment local	Création d'em- plois et dével- oppement des compétences	L'intérêt collectif	B2. Attitude sociale face aux financements	B2.1 Utilisation solidaire et orientée bien commun des financements	Collectivité	BIM - Développement économique local	C.10. Projets						9 Promotion du commerce équitable
Intérêt social et collectif	Communauté et développe- ment local	Développement des technolo- gies et accès à la technologie	L'intérêt collectif	B3. Investissement et utilisation so- cio-écologique des fonds financiers	B3.2 Investissement orienté volontairement bien commun	Environnement	Gestion environne- mentale BIM - Énergie renou- velable ou à combus- tion plus propre	A.3. Management & Stratégie C.10. Projets C.14. Infrastructures	§ 6.1.2 Aspects environne- mentaux					10 Respect de l'environnement
Intérêt social et collectif	Communauté et développe- ment local	Éducation et culture	-	-	-	Collectivité Clients	BIM - Développement économique local BIM - Éducation BIM - Arts, Media & Culture					-		
Intérêt social et collectif	Communauté et développe- ment local	Investissement dans la société	Respect de la législation	E2. Contribution à la communauté, au collec- tif, au bien commun	E2.1 Impôts et cotisa- tions sociales	Collectivité	Impact économique							

Périmètres	ISO 26001 - Question Centrale	ISO 26001 - Do- maine d'action	Critères d'adhésion APRÈS-Ge (en gras les critères contraignants)	ECOnGOOD niveau 1	ECOnGOOD niveau 2	Bcorp niveau 1	Bcorp niveau 2	EcoEntreprise	ISO 14001	ISO 45001	ISO 50001	SENS	SEWF 5 critères	WFTO
Intérêt social et collectif	Communauté et développement local	La santé		E1. Sens et impact social des produits et services	E1.1 Les produits et services couvrent les besoins de base et contribuent à rendre la vie saine et simple	Clients	BIM - Services de base pour les groupes défavorisés BIM - Autonomisation économique pour les individus défavorisés BIM - Amélioration du bien-être et santé						Existe pour résoudre un problème social ou environnemental	
Intérêt social et collectif	Droits de l'Homme	Devoir de vigilance	Politique d'achats responsable	A1. Dignité humaine dans la chaîne d'approvisionnement	A1.1 Conditions de travail et impacts ou conséquences sociales dans la chaîne d'approvisionnement	Collectivité	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	C.9. Achats						5 Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
Intérêt social et collectif	Droits de l'Homme	Droits économiques, sociaux et culturels	La lucrativité limitée	E2. Contribution à la communauté, au collectif, au bien commun	E2.2 Contributions volontaires à la construction communautaire ou au bien commun	Collectivité	Engagement civique et Donation BIM - Modèle de don de charité	G.30. Création de valeur ajoutée intégrant le DD/RSE*				Les surplus de revenu sont réinvestis en grande partie pour l'impact social.	Réinvestissement de la majorité de tout excédent vers son objectif	1 Créer des opportunités pour les producteurs économiquement défavorisés
Intérêt social et collectif	Droits de l'Homme	Prévention de la complicité	Politique d'achats responsable	A2. Solidarité et équité dans la chaîne d'approvisionnement	A2.2 Influence positive sur la solidarité et l'équité tout au long de la chaîne d'approvisionnement	Collectivité	Gestion de la chaîne d'approvisionnement BIM - Réduction de la pauvreté dans la chaîne d'approvisionnement	C.9. Achats						1 Créer des opportunités pour les producteurs économiquement défavorisés 8 Renforcement des capacités
Intérêt social et collectif	Droits de l'Homme	Prévention de la complicité	Respect de la législation / refus de l'évasion fiscale	E2. Contribution à la communauté, au collectif, au bien commun	E2.3 Aspect négatif : Évasion fiscale illégitime									
Intérêt social et collectif	Droits de l'Homme	Situations présentant un risque pour les droits de l'Homme	Politique d'achats responsable	A1. Dignité humaine dans la chaîne d'approvisionnement	A1.2 Aspect négatif : Violation de la dignité humaine dans la chaîne d'approvisionnement	Collectivité	Diversité, équité et inclusion	C.9. Achats						5 Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
Intérêt social et collectif	Gouvernance de l'organisation	-				Collaborateurs-trices	Effectif du personnel							
Intérêt social et collectif	Loyauté des pratiques	Concurrence loyale		D2. Coopération et solidarité avec les autres entreprises partenaires	D2.3 Aspect négatif : Abus de pouvoir de marché vis-à-vis des entreprises partenaires			B.7. Société						4 Paiement d'un prix équitable
Intérêt social et collectif	Loyauté des pratiques	Lutte contre la corruption		E2. Contribution à la communauté, au collectif, au bien commun	E2.4 Aspect négatif : Manque de prévention de la corruption		Éthique et Transparence							
Intérêt social et collectif	Loyauté des pratiques	Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur	Politique d'achats responsable	A2. Solidarité et équité dans la chaîne d'approvisionnement	A2.1 Relations commerciales équitables avec les fournisseurs directs	Collectivité	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	C.9. Achats						3 Pratiques commerciales équitables
Intérêt social et collectif	Loyauté des pratiques	Respect des droits de propriété		D2. Coopération et solidarité avec les autres entreprises partenaires	D2.1 Coopération avec des entreprises partenaires	Clients	BIM - Soutien aux entreprises ayant pour but de servir une population défavorisée ou ayant un objectif spécifique	B.7. Société						4 Paiement d'un prix équitable

Périmètres	ISO 26001 - Question Centrale	ISO 26001 - Do- maine d'action	Critères d'adhésion APRÈS-Ge (en gras les critères contraignants)	ECOnGOOD niveau 1	ECOnGOOD niveau 2	Bcorp niveau 1	Bcorp niveau 2	EcoEntreprise	ISO 14001	ISO 45001	ISO 50001	SENS	SEWF 5 critères	WFTO
Intérêt social et collectif	Questions relatives aux consommateurs	Accès aux services essentiels		D1. Relations éthiques avec les clients	D1.2 Accessibilité	Clients	Gestion de la clientèle	B.7. Société						
Intérêt social et collectif	Questions relatives aux consommateurs	Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats		A2. Solidarité et équité dans la chaîne d'approvisionnement	A2.3 Aspect négatif : Exploiter le pouvoir de marché vis-à-vis des fournisseurs	Collectivité	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	C.9. Achats						1 Créer des opportunités pour les producteurs économiquement défavorisés
Intérêt social et collectif	Questions relatives aux consommateurs	Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats		D1. Relations éthiques avec les clients	D1.3 Aspect négatif : Publicité contraire à l'éthique	Clients	Gestion de la clientèle	B.7. Société						
Intérêt social et collectif	Questions relatives aux consommateurs	Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs		D4. Implication et participation du client et transparence du produit	D4.3 Aspect négatif : Pas d'identification des substances dangereuses	Clients	Gestion de la clientèle							
Intérêt social et collectif	Questions relatives aux consommateurs	Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs		E1. Sens et impact social des produits et services	E1.3 Aspect négatif : Produits et services indignes									
Intérêt social et collectif	Questions relatives aux consommateurs	Protection des données et de la vie privée des consommateurs				-	-							

Annexe 2
Comparaison de la structure des référentiels

Critère	Niveau 1	Niveau 2	Définition	Notation		Notation		Bcorp	EcoEntre-prise	EconGood	EcoVadis	ISO (14001, 45001 ou 50001)	SEWF	WFTO
				1	2	3	4							
1	Visibilité		À quel point est-ce que le référentiel est connu et reconnu par les PME ou par les principaux clients en Suisse-Romande	Inconnu (ou très peu connu) dans le marché Suisse-Romand	Connu par certains acteurs internationaux ou sur d'autres marchés, mais peu développé en Suisse-Romande	Inclus dans le barème des marchés publics romands sans communication spécifique	Inclus dans le barème des marchés publics romands et effectuant une communication dynamique	4	4	2	3	3	1	1
2,1	Exhaustivité de la démarche	Protection de la mission	Une protection de la mission de l'entreprise liée à la RSE est requise dans le schéma de labellisation ou de certification.	Non	Politique de la direction	Directive du Conseil d'administration	Modification des statuts	4	3	3	2	2	2	4
2,2		Exhaustivité des attentes	Le niveau de détail des informations requises par le référentiel pour évaluer l'organisation.	Requiert de répondre à quelques questions génériques	Requiert de répondre à quelques questions et à fournir quelques documents	Requiert de fournir des éléments de l'organisation et des activités liées au périmètre du référentiel	Requiert de fournir des éléments détaillés de l'organisation et des activités liées au périmètre du référentiel	4	4	4	4	4	2	4
2	Exhaustivité de la démarche							4	3,5	3,5	3	3	2	4
3,1	Création, développement, révision du label ou de la norme	Indépendance statutaire	Les relations entre l'entité qui développe le label ou la norme et les entités qui labellise ou certifie, ainsi qu'avec le fournisseur de conseils pour la certification.	Auto-label développé par une organisation pour elle-même	Organisation privée, gérée par des personnes indépendantes	Association à but non lucratif, dont les membres sont les organisations étant labellisées/certifiées ou les vérificateurs	Association à but non lucratif, dont l'adhésion est ouverte à toute organisation	3	4	3	2	4	3	3
3,2		Indépendance et représentativité des experts	les individus qui développent le label ou la norme devraient être les experts représentant l'ensemble des parties prenantes du domaine du label ou de la norme, et pas uniquement des collaborateurs de l'entité qui détient/gère le label ou la norme.	Le label est développé par les collaborateurs de l'organisation	Le comité de développement du label est composé minoritairement par des experts indépendants	Le comité de développement du label est composé majoritairement par des experts indépendants	Le label ou à la norme sont développés par des experts indépendants représentant l'ensemble des parties prenantes	3	3	4	3	4	1	2
3,3	Création, développement, révision du label ou de la norme	Consultation ouverte	Le niveau d'ouverture à une consultation ouverte et publique, lors du développement ou de la modification du référentiel, durant une période suffisamment longue pour que toutes les parties intéressées puissent soumettre leurs commentaires.	Il n'y a pas eu de consultation publique	Une consultation à un groupe prédéfini a été effectuée	Une consultation publique d'au moins 30 jours est effectuée sans que le synopsis de cette consultation ait été rendu public	Une consultation publique d'au moins 30 jours est effectuée et le synopsis de cette consultation est accessible au public	4	3	4	1	4	2	4
3,4		Approbation par consensus	Les travaux sont censés être menés de manière consensuelle et impartiale, sans privilégier une partie par rapport à une autre. Il convient qu'aucun organisme ou catégorie de participants ne domine le processus d'élaboration.	Il n'y a pas eu d'approbation participative du label ou de la norme	Une décision à la majorité des membres prédéfinis a été effectuée pour valider le label ou la norme	Une décision à la majorité des membres (ouverte à toute organisation) a été effectuée pour valider le label ou la norme	Un processus clair permet à tout membre qui le désire de participer à l'approbation par consensus du label ou de la norme	2	4	4	1	4	2	2

Notation				Notation				Bcorp	EcoEntre-prise	EconGood	EcoVadis	ISO (14001, 45001 ou 50001)	SEWF	WFTO
Critère	Niveau 1	Niveau 2	Définition	1	2	3	4							
3	Création, développement, révision du label ou de la norme							3	3,5	3,75	1,75	4	2	2,75
4	Facilité d'implémentation		La capacité d'une organisation à répondre aux attentes du référentiel : 1) obtention des détails du référentiel, 2) avoir accès à des outils pour développer les éléments attendus, et 3) être en mesure d'effectuer les activités sans le besoin de ressources externes (consultants)	Référentiel à acheter avec une terminologie complexe à intégrer	Référentiel libre d'accès, sans démarche pouvant être effectuée de manière indépendante	Référentiel libre d'accès, avec des outils à disposition, mais qui nécessite néanmoins un support externe pour développer la démarche	Auto-évaluation avec un outil web à disposition libre d'accès, et des questions simples	4	4	3	2	1	4	4
5,1	Processus de labellisation ou de certification	Indépendance de l'entité vérificatrice	Une indépendance entre 1) l'entité qui développe le label ou la norme, 2) le consultant qui aide au déploiement et 3) l'entité qui vérifie la conformité de l'organisation réduit les risques d'être jugé et partie, ainsi que les risques commerciaux de faciliter la validation pour obtenir plus de volumes labellisés/certifiés.	L'organisation qui définit le label effectue aussi la vérification	L'organisation qui effectue la définition du label, celle qui effectue le conseil d'accompagnement à la labellisation ou celle qui effectue la vérification sont liées Option de vérification par «pairs»	Toutes les organisations sont indépendantes (labellisation/norme, consultant et vérificateur), mais le vérificateur n'est pas une entreprise de certification avec une accréditation 17021	Toutes les organisations sont indépendantes (labellisation/norme, consultant et vérificateur), et le vérificateur est une entreprise de certification avec des accréditations ISO 17021	2	4	2	1	4	2	3
5,2		Fréquence des contrôles	Une vérification périodique permet de réduire les risques «d'oubli» des dispositions prises pour obtenir le label ou la certification.	Il n'y a qu'une vérification unique	Après une première vérification, un suivi périodique est effectué en fournissant des rapports périodiques	Il y a une vérification complète au moins tous les 3 ans	Il y a une vérification toutes les années	3	4	3	2	4	2	3
5	Processus de labellisation ou de certification							2,5	4	2,5	1,5	4	2	3
6	Coûts de la vérification		Le coût annuel défini pour obtenir et garder le label ou la certification (sans le coût potentiel de consultants pour accompagner la démarche)*	> 10'000	PME: > 5'000 ou % revenus annuels > 3%	PME: > 1'000 ou % revenus annuels > 1%	<1000 CHF	3	3	3	3	2	4	4

*Notation identifiée pour une PME avec un Chiffre d'affaires de 1'000'000 CHF de +/- 30 employés



Nom du Référentiel			Standards B Corp						Notes pour votre référentiel	Preuves / Remarques / Commentaires
Critère	Niveau 1	Niveau 2	Définition	Notation		Notation				
				1	2	3	4			
1	Visibilité		À quel point est-ce que le référentiel est connu et reconnu par les PME ou par les principaux clients en Suisse-Romande	Inconnu (ou très peu connu) dans le marché Suisse-Romand	Connu par certains acteurs internationaux ou sur d’autres marchés, mais peu développé en Suisse-Romande	Inclus dans le barème des marchés publics romands sans communication spécifique	Inclus dans le barème des marchés publics romands et effectuant une communication dynamique	4,0	La certification B Corp est reconnue dans le Guide Romand des marchés publics, notamment, et la fondation suisse reconnue d'utilité publique B Lab Suisse communique à ce propos, ainsi que pour la reconnaissance des standards B Corp à travers toute la Suisse.	
2,1	Exhaustivité de la démarche	Protection de la mission	Une protection de la mission de l'entreprise est requise dans le schéma de labellisation ou de certification.	Non	Politique de la direction	Directive du Conseil d’administration	Modification des statuts	4,0	L'une des conditions d'éligibilité à la certification B Corp est la modification des status de l'entreprise, ceci afin d'y inclure deux clauses : l'une traite de la mission de l'entreprise (qui doit inclure le fait que l'entreprise ne vise pas la maximisation du profit à tout prix, mais plutôt vise à avoir un impact positif sur ses parties prenantes) et l'autre traite des devoirs des membres de la direction et du conseil d'administration (qui doivent prendre en compte l'impact de leurs décisions sur les parties prenantes de l'entreprise, dans le cadre de leur processus de prise de décision).	
2,2		Exhaustivité des attentes	A quel point le référentiel entre dans le détail de la structure et des activités effectuées	Requiert de répondre à quelques questions génériques	Requiert de répondre à quelques questions et à fournir quelques documents	Requiert de fournir des éléments de l'organisation et des activités liées au périmètre du référentiel	Requiert de fournir des éléments détaillés de l'organisation et des activités liées au périmètre du référentiel	4,0	Les standards B Corp se veulent holistiques et à 360° : ils abordent non seulement l'impact sur toutes les parties prenantes de l'entreprise (i.e. Gouvernance, Collaborateurs-trices, Environnement, Communauté, Clients ; revue à 180° en largeur), mais ils offrent également une revue détaillée et granulaire de ces impacts (i.e. revue à 180° en profondeur).	
2	Exhaustivité de la démarche	Moyenne des sous-critères (niveau 2)							4,0	
3,1	Création, développement, révision du label ou de la norme	Indépendance statutaire	l'entité qui développe le label ou la norme est indépendante par rapport à l'entité labellisée ou certifiée ou le fournisseur de conseils pour la certification.	Auto-label développé par une organisation pour elle-même	Organisation privée, gérée par des personnes indépendantes	Association à but non lucratif, dont les membres sont les organisations étant labellisées/certifiées ou les vérificateurs	Association à but non lucratif, dont l'adhésion est ouverte à toute organisation	3,0	Les standards B Corp sont développés et mis à jour, indépendamment des chapitres nationaux B Lab, par l'entité dite Standards Trust, qui répond notamment à un Standards Advisory Council. Ceci assure l'indépendance dans le développement - et la vérification - des standards. Par ailleurs, lors des révisions du standard, des rounds de consultation sont mis en place et ouverts à toutes parties prenantes intéressées.	
3,2		Indépendance et représentativité des experts	les individus qui développent le label ou la norme devraient être les spécialistes représentant l'ensemble des parties prenantes du domaine du label ou de la norme, et pas uniquement des collaborateurs de l'entité qui détient le label ou la norme.	Le label est développé par les collaborateurs de l'organisation	Le comité de développement du label est composé minoritairement par des experts indépendants	Le comité de développement du label est composé majoritairement par des experts indépendants	Le label ou à la norme sont développés par des experts indépendants représentant l'ensemble des parties prenantes	3,0	Lors du développement et des révisions du standard, des rounds de consultation sont mis en place et ouverts à toutes parties prenantes intéressées. Les commentaires et suggestions sont analysés et intégrés par des équipes d'expert-e-s indépendant-e-s.	
3,3		Consultation ouverte	le projet de label ou de certification devrait être soumis à une consultation ouverte et publique durant une période suffisamment longue pour que toutes les parties intéressées puissent soumettre leurs commentaires.	Il n'y a pas eu de consultation publique	Une consultation à un groupe prédéfini a été effectuée	Une consultation publique d’au moins 30 jours est effectuée sans que le synopsis de cette consultation ait été rendu public	Une consultation publique d'au moins 30 jours est effectuée et le synopsis de cette consultation est accessible au public	4,0	Lors du développement et des révisions du standard, des rounds de consultation sont mis en place et ouverts à toutes parties prenantes intéressées. Les commentaires et suggestions sont analysés et intégrés par des équipes d'expert-e-s indépendant-e-s.	
3,4		Approbation par consensus	Les travaux sont censés être menés de manière consensuelle et impartiale, sans privilégier une partie par rapport à une autre. Il convient qu'aucun organisme ou catégorie de participants ne domine le processus d'élaboration.	Il n'y a pas eu d'approbation participative du label ou de la norme	Une décision à la majorité des membres prédéfinis a été effectuée pour valider le label ou la norme	Une décision à la majorité des membres (ouverte à toute organisation) a été effectuée pour valider le label ou la norme	Un processus clair permet à tout membre qui le désire de participer à l'approbation par consensus du label ou de la norme	2,0	L'entité dite Standards Trust, qui répond notamment à un Standards Advisory Council, qui est composé entre autres de représentants du monde économique / entrepreneurial, du monde académique, de la société civile, etc.	
3	Création, développement, révision du label ou de la norme	Moyenne des sous-critères (niveau 2)							3,0	

Nom du Référentiel			Standards B Corp							
Critère	Niveau 1	Niveau 2	Définition	Notation		Notation		Notes pour votre référentiel	Preuves / Remarques / Commentaires	
				1	2	3	4			
4	Facilité d'implémentation		La capacité d'une organisation à répondre aux attentes du référentiel : 1) obtention des détails du référentiel, 2) avoir accès à des outils pour développer les éléments attendus, et 3) être en mesure d'effectuer les activités sans le besoin de ressources externes (consultants)	Référentiel à acheter avec une terminologie complexe à intégrer	Référentiel libre d'accès, sans démarche pouvant être effectuée de manière indépendante	Référentiel libre d'accès, avec des outils à disposition, mais qui nécessite néanmoins un support externe pour développer la démarche	Auto-évaluation avec un outil web à disposition libre d'accès, et des questions simples	4,0	L'outil d'évaluation en ligne gratuit (car nous sommes une fondation reconnue d'utilité publique, à but non lucratif) et confidential B Impact Assessment est accessible à tout-un-chacun, et peut être utilisé aussi longtemps que chacun-e le souhaite, sans aucun frais.	
5,1	Processus de labellisation ou de certification	Indépendance de l'entité vérificatrice	La séparation entre l'entité qui développe le label ou la norme ou le consultant qui aide au déploiement et l'entité qui vérifie la conformité de l'organisation réduit les risques d'être juge et partie, ainsi que les risques commerciaux de faciliter la validation pour obtenir plus de volumes labellisés/certifiés.	L'organisation qui définit le label effectue aussi la vérification	L'organisation qui effectue la définition du label, celle qui effectue le conseil d'accompagnement à la labellisation ou celle qui effectue la vérification sont liées Option de vérification par «pairs»	Toutes les organisations sont indépendantes (labellisation/norme, consultant et vérificateur), mais le vérificateur n'est pas une entreprise de certification avec une accréditation 17021	Toutes les organisations sont indépendantes (labellisation/norme, consultant et vérificateur), et le vérificateur est une entreprise de certification avec des accréditations ISO 17021	2,0	Toutes les organisations sont indépendantes (labellisation/norme, consultant et vérificateur), mais le vérificateur n'est pas une entreprise de certification avec une accréditation 17021. Cependant, l'organisme certifiant les entreprises est membre de l'Alliance ISEAL et travaille actuellement à son alignement avec la future directive européenne régulant les organismes de certification (i.e. Green Claims Directive).	
5,2		Fréquence des contrôles	En assurant une surveillance, on évite les risques ou l'organisation se prépare en amont pour l'audit, et «range» ensuite le tout jusqu'à la prochaine visite, qui peut avoir lieu après 3 ans ou plus. La bonne pratique est au moins annuelle.	Il n'y a qu'une vérification unique	Après une première vérification, un suivi périodique est effectué en fournissant des rapports périodiques	Il y a une vérification complète au moins tous les 3 ans	Il y a une vérification toutes les années	3,0	Les entreprises certifiées B Corp doivent se recertifier tous les trois ans. À noter que les standards B Corp sont mis à jour à intervalles réguliers, et que dans le cadre de ces mises à jour les exigences en matière de performance en durabilité sont revues et réaugmentées. Ainsi, les entreprises sont incitées à s'améliorer de manière continue à chaque cycle de recertification car elles doivent atteindre des exigences minimales régulièrement revues et augmentées.	
5	Processus de labellisation ou de certification		Moyenne des sous-critères (niveau 2)						2,5	
6	Coûts de la vérification		Le coût annuel défini pour obtenir et garder le label ou la certification (sans le coût potentiel de consultants pour accompagner la démarche)*	> 10'000	PME: > 5'000 ou % revenus annuels > 3%	PME: > 1'000 ou % revenus annuels > 1%	<1000 CHF	3,0	Le chiffre d'affaires est le critère déterminant pour définir les frais relatifs à la certification B Corp. Pour une PME de CA CHF 1'000'000, le montant des frais se répartit comme suit : - Frais de vérification / audit (i.e. dûs une seule fois, lors de la première certification) : €2'000 / CHF 1'880.-. - Frais de certification (i.e. dûs annuellement pour une durée de trois ans) : €2'500 / CHF2'350.-. => Frais totaux par année, sur une période de trois ans : €3'166 / CHF 2980.-.	

*Notation identifiée pour une PME avec un Chiffre d'affaires de 1'000'000 CHF de +/- 30 employés

Nom du Référentiel		EcoEntreprise		Notation				Notes pour votre référentiel	Preuves / Remarques / Commentaires
Critère	Niveau 1	Niveau 2	Définition	1	2	3	4		
1	Visibilité		À quel point est-ce que le référentiel est connu et reconnu par les PME ou par les principaux clients en Suisse-Romande	Inconnu (ou très peu connu) dans le marché Suisse-Romand	Connu par certains acteurs internationaux ou sur d'autres marchés, mais peu développé en Suisse-Romande	Inclus dans le barème des marchés publics romands sans communication spécifique	Inclus dans le barème des marchés publics romands et effectuant une communication dynamique	4	Certification DD/RSE la plus diffusée en Suisse romande. Certification de référence dans les marchés publics.
2,1	Exhaustivité de la démarche	Protection de la mission	Une protection de la mission de l'entreprise est requise dans le schéma de labellisation ou de certification.	Non	Politique de la direction	Directive du Conseil d'administration	Modification des statuts	3	Une déclaration d'engagement de la Direction est exigée, qui implique forcément le Conseil d'administration. 2 est l'exigence minimale, 3 donne droit à des points supplémentaires.
2,2		Exhaustivité des attentes	A quel point le référentiel entre dans le détail de la structure et des activités effectuées	Requiert de répondre à quelques questions génériques	Requiert de répondre à quelques questions et à fournir quelques documents	Requiert de fournir des éléments de l'organisation et des activités liées au périmètre du référentiel	Requiert de fournir des éléments détaillés de l'organisation et des activités liées au périmètre du référentiel	4	Le bloc «Processus interne» exige notamment l'intégration du DD/RSE dans toutes les prestations/activités pertinentes de l'organisme, ainsi que dans tous ses processus internes (p.ex. achats, mobilité, gestion des sites, etc.)
2	Exhaustivité de la démarche		Moyenne des sous-critères (niveau 2)					3,5	
3,1	Création, développement, révision du label ou de la norme	Indépendance statutaire	l'entité qui développe le label ou la norme est indépendante par rapport à l'entité labellisée ou certifiée ou le fournisseur de conseils pour la certification.	Auto-label développé par une organisation pour elle-même	Organisation privée, gérée par des personnes indépendantes	Association à but non lucratif, dont les membres sont les organisations étant labellisées/certifiées ou les vérificateurs	Association à but non lucratif, dont l'adhésion est ouverte à toute organisation	4	L'entité qui développe le référentiel / label est totalement indépendante des entités labellisées. Le processus de création / révision se déroule entièrement sous la haute surveillance par l'Association Ecoparc.
3,2		Indépendance et représentativité des experts	les individus qui développent le label ou la norme devraient être les spécialistes représentant l'ensemble des parties prenantes du domaine du label ou de la norme, et pas uniquement des collaborateurs de l'entité qui détient le label ou la norme.	Le label est développé par les collaborateurs de l'organisation	Le comité de développement du label est composé minoritairement par des experts indépendants	Le comité de développement du label est composé majoritairement par des experts indépendants	Le label ou la norme sont développés par des experts indépendants représentant l'ensemble des parties prenantes	3	Le comité de consultation lors de la dernière révision a rassemblé plus de 40 experts et parties prenantes représentatives des enjeux DD/RSE. Le pilotage et la validation se sont déroulés entièrement sous la haute surveillance de l'Association Ecoparc.
3,3		Consultation ouverte	le projet de label ou de certification devrait être soumis à une consultation ouverte et publique durant une période suffisamment longue pour que toutes les parties intéressées puissent soumettre leurs commentaires.	Il n'y a pas eu de consultation publique	Une consultation à un groupe prédéfini a été effectuée	Une consultation publique d'au moins 30 jours est effectuée sans que le synopsis de cette consultation ait été rendu public	Une consultation publique d'au moins 30 jours est effectuée et le synopsis de cette consultation est accessible au public	3	La procédure ouverte de révision a duré plus d'une année, en plusieurs étapes, avec plusieurs appels à contributions. Nous n'avons par contre pas rendu public le résultat de la consultation, sauf aux personnes et entités ayant participé à la consultation.
3,4		Approbation par consensus	Les travaux sont censés être menés de manière consensuelle et impartiale, sans privilégier une partie par rapport à une autre. Il convient qu'aucun organisme ou catégorie de participants ne domine le processus d'élaboration.	Il n'y a pas eu d'approbation participative du label ou de la norme	Une décision à la majorité des membres prédéfinis a été effectuée pour valider le label ou la norme	Une décision à la majorité des membres (ouverte à toute organisation) a été effectuée pour valider le label ou la norme	Un processus clair permet à tout membre qui le désire de participer à l'approbation par consensus du label ou de la norme	4	Les prises de position des participants ont été intégralement prises en compte. La décision sur la version finale a été prise par consensus par les parties prenantes participantes. La validation finale du référentiel a été faite par l'autorité de surveillance du processus, le comité de l'Association Ecoparc.
3	Création, développement, révision du label ou de la norme		Moyenne des sous-critères (niveau 2)					3,5	
4	Facilité d'implémentation		La capacité d'une organisation à répondre aux attentes du référentiel: 1) obtention des outils pour développer les éléments attendus, et 3) être en mesure d'effectuer les activités sans le besoin de ressources externes (consultants)	Référentiel à acheter avec une terminologie complexe à intégrer	Référentiel libre d'accès, sans démarche pouvant être effectuée de manière indépendante	Référentiel libre d'accès, avec des outils à disposition, mais qui nécessite néanmoins un support externe pour développer la démarche	Auto-évaluation avec un outil web à disposition libre d'accès, et des questions simples	4	Pour une autoévaluation, un accès gratuit est disponible (diagnostic rapide, simple, ne nécessitant à priori pas de prestations de consultants externes ni d'heures de travail importantes en interne): démarche « Benchmark for Future » (Observatoire suisse du Développement durable en entreprise) menée avec l'association Ecoparc: https://ecoparc.ch/BFF > Lien vers le formulaire d'inscription: https://okpilot.com/fr/subscribe/2 Pour atteindre la certification, l'outil payant est nécessaire, à prix modéré, ne nécessitant en principe pas de prestations de consultants externes ni d'heures de travail importantes en interne. Facilitations/synergies pour les organismes certifiés ISO 9-14-45001, ainsi que pour les organismes de petite taille / à faible complexité.

Nom du Référentiel			EcoEntreprise							
Critère	Niveau 1	Niveau 2	Définition	Notation				Notes pour votre référentiel	Preuves / Remarques / Commentaires	
				1	2	3	4			
5,1	Processus de labellisation ou de certification	Indépendance de l'entité vérificatrice	La séparation entre l'entité qui développe le label ou la norme ou le consultant qui aide au déploiement et l'entité qui vérifie la conformité de l'organisation réduit les risques d'être juge et partie, ainsi que les risques commerciaux de faciliter la validation pour obtenir plus de volumes labellisés/certifiés.	L'organisation qui définit le label effectue aussi la vérification	L'organisation qui effectue la définition du label, celle qui effectue le conseil d'accompagnement à la labellisation ou celle qui effectue la vérification sont liées Option de vérification par «pairs»	Toutes les organisations sont indépendantes (labellisation/norme, consultant et vérificateur), mais le vérificateur n'est pas une entreprise de certification avec une accréditation ISO 17021	Toutes les organisations sont indépendantes (labellisation/norme, consultant et vérificateur), et le vérificateur est une entreprise de certification avec des accréditations ISO 17021	4	Audits externes indépendants réalisés sur site annuellement par des organismes de certifications accrédités, respectant les exigences ISO 17021.	
		Fréquence des contrôles	En assurant une surveillance, on évite les risques ou l'organisation se prépare en amont pour l'audit, et «range» ensuite le tout jusqu'à la prochaine visite, qui peut avoir lieu après 3 ans ou plus. La bonne pratique est au moins annuelle.	Il n'y a qu'une vérification unique	Après une première vérification, un suivi périodique est effectué en fournissant des rapports périodiques	Il y a une vérification complète au moins tous les 3 ans	Il y a une vérification toutes les années	4	Voir ci-dessus. Cycles de 3 ans, contrôle annuel (idem à ISO)	
5	Processus de labellisation ou de certification		Moyenne des sous-critères (niveau 2)						4	
6	Coûts de la vérification		Le coût annuel défini pour obtenir et garder le label ou la certification (sans le coût potentiel de consultants pour accompagner la démarche)*	> 10'000	PME: > 5'000 ou % revenus annuels > 3%	PME: > 1'000 ou % revenus annuels > 1%	<1000 CHF	3	Pour la Certification EcoEntreprise, cela dépend de la complexité des activités de l'organisme audité ainsi que si il est certifié ISO 9/14/45001. En moyenne le coût est de l'ordre de 2500-3000 CHF/an pour le cas de figure demandé. Pour une Autodéclaration EcoEntreprise, le coût est de l'ordre de 1250-1500 CHF/an.	

**Notation identifiée pour une PME avec un Chiffre d'affaires de 1'000'000 CHF de +/- 30 employés*

		Reference system	EConGOOD Balance Report/Matrix													
Critère	Level 1	Level 2	Definition	Rating		Rating		Notes for your reference system	Evidence / Remarks / Comments							
				1	2	3	4									
1	Visibility		To what extent is the framework known and recognized by SMEs or by main clients in French-speaking Switzerland	Unknown (or very little known) in the Swiss-French market	Known by certain international players or in other markets, but little developed in French-speaking Switzerland	Included in French-speaking public procurement processes without specific communication	Included in the French-speaking public procurement processes and performing dynamic communication	2	In switzerland, around 70 companies and organisations have drawn up an EConGOOD balance sheet. In Germany, around 1,000 companies.							
2,1	Completeness of the approach	Protection of the Mission	Protection of the company's mission is required in the labeling or certification scheme.	No	Management policy	Directive from the Board of Directors	Modification of the statuses	3	Companies must prove that sustainability is anchored in their business processes up to that it is systemically practised in daily business. We see the Board of Directors (Verwaltungsrat) as having a duty here, and not just the CEO (Geschäftsführer). The owners are examined in more detail in the B criteria.							
2,2		Completeness of expectations	To what extent does the framework go into detail about the structure and activities carried out?	Requires answering a few generic questions	Requires you to answer a few questions and to provide specific documents	Requires to provide elements of the organization and activities related to the scope of the repository	Requires providing detailed elements of the organization and activities linked to the scope of the repository	4	In order to achieve the «exemplary» level in the evaluation, the implementation of extensive measures must be demonstrated.							
2	Completeness of the approach	Average of sub-criteria (level 2)						3,5								
3,1	Creation, development, revision of the label or standard	Statutory independence	the entity that develops the label or standard is independent of the labeled or certified entity or the certification advice provider.	Self-label developed by an organization for itself	Private organization, managed by independent people	Non-profit association, whose members are labeled/certified organizations or verifiers	Non-profit association, whose membership is open to any organization	3	EConGOOD certified consultants and auditors							
3,2		Independence and representativeness of experts	the individuals who develop the label or standard should be specialists representing all stakeholders in the area of the label or standard, and not just employees of the entity that holds the label or standard.	The label is developed by the organization's employees	The label development committee is made up of a minority of independent experts.	The label development committee is mainly composed of independent experts	The label or standard are developed by independent experts representing all stakeholders	4	The requirements for the common good balance sheet and the 20 criteria were developed by the Matrix Development Team (MDT) - independent experts in their fields - and are constantly being further developed by them under observation of other leading reporting standards (GRI, DNK, ...). There are expert reports from universities on the quality of the common good balance sheet.							
3,3		Open consultation	the draft label or certification should be subject to open and public consultation for a sufficiently long period for all interested parties to submit their comments.	There was no public consultation	A consultation to a predefined group was carried out	A public consultation lasting at least 30 days is carried out without the synopsis of this consultation having been made public	A public consultation of at least 30 days is carried out and the synopsis of this consultation is accessible to the public	4	Changes and planned further developments to the common good balance sheet and its criteria are communicated openly by the MDT with the involvement of the stakeholder groups and the certified consultants and auditors (> 60 days) before they become binding following various rounds of feedback.							
3,4		Consensus approval	The work is supposed to be carried out in a consensual and impartial manner, without favoring one party over another. No single organization or category of participant should dominate the development process.	There was no participatory approval of the label or standard	A decision by the majority of predefined members was made to validate the label or standard	A decision by the majority of members (open to any organization) was made to validate the label or standard	clear process allows any member who wishes to participate in the consensus approval of the label or standard	4	Anyone can submit suggestions for changes to the matrix and the 20 criteria. These are reviewed by the MDT and then discussed with the experts. Resistance is reviewed and resolved by consensus. There is a clear procedure for how someone can become a member of the MDT – from any association/country of EConGOOD. The applicant must have certain skills. In practice, these are experienced and certified consultants and auditors. There is also a clear procedure for how the MDT deals with suggestions for improvement and change.							
3	Creation, development, revision of the label or standard	Average of sub-criteria (level 2)						3,75								

Reference system			EConGOOD Balance Report/Matrix											
Critère	Level 1	Level 2	Definition	Rating		Rating		Notes for your reference system	Evidence / Remarks / Comments					
				1	2	3	4							
4	Ease of implementation		The ability of an organization to understand and meet the expectations of the framework: 1) obtain the details of the framework, 2) have access to tools to develop the expected elements, and 3) be able to carry out the activities without the need for resources external (consultants)	The reference documents have to be purchased and/or include complex terminology	Free access to the reference documents, but the fulfilment of the expectatuions cannot be carried out independently	Free access to the reference documents, with tools available, but which nevertheless requires external support to fulfill the expectations	Self-assessment with a freely accessible web tool and simple questions	3	The documents for the common good balance sheet are available for everyone to download free of charge. EConGOOD has developed various formats for companies to familiarise themselves with and apply the common good balance sheet. Peer group processes are very successful. Certified EConGOOD consultants can be called in for a fee if required; in the case of peer groups, these costs can be shared. There is a web tool for the entire process – unfortunately currently only in German – www.goodbalancer.org . It is in work to be translated in other languages. The classic documents such as the Excel calculator for the evaluation are available in all languages, as are the manuals and other documents.					
5,1	Labeling or certification process	Independence of the verifying entity	The separation between the entity that develops the label or standard or the consultant that helps with deployment and the entity that verifies the organization's compliance reduces the risks of being judge and jury, as well as the commercial risks of facilitating the validation to obtain more labeled/certified volumes.	The organization that defines the label also carries out the verification	The organization which defines the label, the one which provides the labeling support advice or the one which carries out the verification are linked. Or the verification is performed by a “peer group”	All organizations are independent (labeling/standard, consultant and verifier), but the verifier is not a certification company with 17021 accreditation	All organizations are independent (labeling/standard, consultant and verifier), and the verifier is a certification company with ISO 17021 accreditations	2	There is currently no ISO 17021 certification for the verification, but this is in preparation. Since Jan. 2024 this certification already exists for the Common Good Balance Process for municipalities.					
5,2		Frequency of checks	By ensuring frequent monitoring, we avoid risks where the organization prepares in advance for the audit, and then «puts everything on the side» until the next visit, which can take place after 3 years or more. Good practice is at least annual.	There is only one check	After an initial verification, periodic monitoring is carried out by providing periodic reports	There is a complete audit at least every 3 years	There is an audit every year	3	For SMEs, 3 years apply. Large companies carry out a rebalancing with audit every year.					
5	Labeling or certification process		Average of sub-criteria (level 2)					2,5						
6	Audit costs		The annual cost defined to obtain and maintain the label or certification (without the potential cost of consultants to support the process)*	> 10,000	SME: > 5,000 or % annual revenue > 3%	SME: > 1,000 or % annual revenue > 1%	<1000 CHF	3	The prices for an audit are listed on the Internet according to the size of the company. For small companies, the first common good balance sheet offers the peer group evaluation with costs < 1'000 CHF.					



Annexe 6
Barème de notation du critère de la contribution
du soumissionnaire au développement durable
(Guide romand des marchés publics)

Note	Éléments de jugement
5	Certificat EcoEntreprise « Développement durable - Responsabilité sociétale » (2019) Ou Certificat EcoEntreprise « Excellence » (2019) Ou Certificat Bcorporation « Outstanding » ou « Extraordinary » (2020) Ou Label Engagé RSE « Exemplaire » (2019) Ou Certificat Ecocook 2 feuilles et + (2020)
4.5	Certificat EcoEntreprise « Développement durable (2019) Ou Certificat Entreprises citoyennes (2019) Ou Certificat Bcorporation « Great » ou « Good » (2020) Ou Certificat Ecocook : 1 feuille (2020)
4	Certificat EcoEntreprise accès facilité (EEB + ADS) Ou Label Engagé RSE « Confirmé » (2019) Ou Evaluation Ecovadis « Platine » (2020) Ou Label CARBON FRI (2018) Ou le cumul des Certificats ISO 50001 (2018) et ISO 45001 (2018) Ou le cumul des Certificats ISO 50001 (2018) et ISO 14001 (2015) Ou le cumul des Certificats ISO 45001 (2018) et ISO 14001 (2015)
3.5	Label Engagé RSE « Progression » (2019) Ou Evaluation Ecovadis « Argent » ou « Or » (2020) Ou Label Climate Services « CO2-Reporting » ou « CO2-Engaged » ou « Carbon Neutral » (2018) Ou Certificat SA 8000 (2014) Ou Certificat ISO 14001 (2015) Ou Certificat ISO 50001 (2018) Ou le cumul des Certificats ISO 50001 (2011) et ISO 45001 (2018)
3	Label Engagé RSE « Initial » (2019) Ou Evaluation Ecovadis « Bronze » (2020) Ou Autoévaluation EcoEntreprise (2019) Ou Autoévaluation Label Engagé RSE « e-Engagé RSE » (2019) Ou Autoévaluation B Impact Assessment Ou Certificat ISO 50001 (2011) Ou Certificat ISO 45001 (2018)
3	
2	Notation en fonction des points obtenus en remplissant l'annexe Q5, questions 2.1 à 4.3
1	
0	Aucune contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux)

Source : GROMP – guide romand pour les marchés publics ; version du 1er janvier 2022.



Annexe 7
Contribution à la composante environnementale
du développement durable de la centrale commune
d'achats du canton de Genève

	Questions	Plusieurs réponses possibles	Exemples de pièces justificatives à fournir lors du dépôt de l'offre
ENV.1 Economie d'énergie et efficacité énergétique	Le soumissionnaire a-t-il pris des dispositions en matière d'économies et d'efficacité énergétique ? (luminaires, rénovation du bâtiment, régulation du système de chauffage, changement du chauffage, optimisation des processus de fabrication, etc.) ?	e1.1	Aucune disposition n'a été prise -
		e1.2	Des mesures techniques sont prises pour réduire les besoins en énergie Copie de factures, photos, articles, charte Négawatt, copie d'une certification AVEC l'extrait du rapport d'audit ou du questionnaire présentant ladite mesure (ISO 14001, EcoEntreprise, EcoVadis, BeCorp, etc.)
		e1.3	Utilisation d'énergie renouvelable Contrat d'approvisionnement énergétique, copie d'une certification AVEC l'extrait du rapport d'audit ou du questionnaire présentant ladite mesure (ISO 14001, EcoEntreprise, EcoVadis, BeCorp, etc.)
		e1.4	Autres types de mesures: à préciser par le soumissionnaire Copie de factures, photos, articles, charte Négawatt, copie d'une certification AVEC l'extrait du rapport d'audit ou du questionnaire présentant ladite mesure (ISO 14001, EcoEntreprise, EcoVadis, BeCorp, etc.)
ENV.2 Autres impacts environnementaux	Le soumissionnaire a-t-il pris d'autres mesures de protection de l'environnement (gestion des déchets et des émissions polluantes, réduction de la consommation d'eau, etc.) ?	e2.1	Aucune autre mesure de protection de l'environnement n'a été prise -
		e2.2	Mise en place d'une filière de tri des déchets et/ou réduction des déchets dans l'entreprise au-delà de la législation en vigueur Photos, copie de factures des recycleurs, copie d'une certification AVEC l'extrait du rapport d'audit ou du questionnaire présentant ladite mesure (ISO 14001, EcoEntreprise, EcoVadis, BeCorp, etc.)
		e2.3	Mise en place de systèmes de réduction de la consommation d'eau Photos, copie de factures, copie d'une certification AVEC l'extrait du rapport d'audit ou du questionnaire présentant ladite mesure (ISO 14001, EcoEntreprise, EcoVadis, BeCorp, etc.)
		e2.4	Autre mesures (par exemple achats responsables): à préciser par le soumissionnaire Photos, factures, copie d'une certification AVEC l'extrait du rapport d'audit ou du questionnaire présentant ladite mesure (ISO 14001, EcoEntreprise, EcoVadis, BeCorp, etc.)
ENV.3 Mobilité des collaborateurs	Le soumissionnaire a-t-il pris des dispositions pour encourager à la mobilité douce des collaborateurs ?	e3.1	Aucune action n'est entreprise -
		e3.2	Des mesures sont prises pour encourager l'utilisation du vélo et des transports publics Copie de factures, photos, articles, règlement interne, copie d'une certification AVEC l'extrait du rapport d'audit ou du questionnaire présentant ladite mesure (ISO 14001, EcoEntreprise, EcoVadis, BeCorp, etc.)



Questions		Plusieurs réponses possibles	Exemples de pièces justificatives à fournir lors du dépôt de l'offre
SOC.1	Code de conduite entre le soumissionnaire et ses sous-traitants et ses fournisseurs de 1er niveau (first-tier supplier) Le soumissionnaire a-t-il des codes de conduite/directives signés en matière de développement durable entre lui et ses sous-traitants et/ou ses fournisseurs ?	s1.1	Nous n'avons pas de codes de conduite ou directives signés en matière de développement durable entre nous et nos sous-traitant et/ou nos fournisseurs -
		s1.2	Nous avons un ou plusieurs codes de conduite et/ou directives signés Rapport d'audits de l'entreprise
		s1.3	L'application de ce/s code/s de conduite est vérifiée par des audits effectués par notre entreprise Rapport d'audits des auditeurs
		s1.4	L'application de ce/s code/s de conduite est vérifiée par des audits effectués par une entreprise spécialisée externe Rapport d'audits des auditeurs
		s1.5	Nous sommes membre d'une initiative portant sur le contrôle des sites de production des fournisseurs (par ex. contrôle sur les conditions de travail) Copie de l'adhésion à une initiative (par exemple BSCI, FairLabor Association, Better work, World fair trade association ou autres initiatives multi-acteurs portant sur le suivi des fournisseurs)
SOC.2	Programmes et organisation mis en place pour les salariés Le soumissionnaire a-t-il pris des mesures pour favoriser le bien-être des collaborateurs ?	s2.1	Aucune action n'est entreprise -
		s2.2	Oui. Les collaborateurs peuvent suivre des formations payées par l'employeur Copie de la partie du règlement interne faisant référence à cette prestation ou de tout autre document présentant cette prestation (notice interne, lettres aux collaborateurs les informant de cette possibilité, copie des factures, copie des certifications AVEC l'extrait du rapport d'audit ou du questionnaire présentant ladite mesure (EcoEntreprise, BeCorporation, ecoVadis, etc.))
		s2.3	Possibilités de travail à temps partiel Indiquer le pourcentage des collaborateurs travaillant à temps partiel
		s2.4	Autres mesures (par ex. télétravail, annualisation du temps de travail, etc.): à préciser par le soumissionnaire Documents justifiant ces actions (par ex. rapport d'activité, extrait du règlement interne, photos, articles, copie des factures, copie des certifications AVEC l'extrait du rapport d'audit ou du questionnaire présentant ladite mesure (EcoEntreprise, BeCorporation, ecoVadis, etc.))
SOC.3	Réinsertion professionnelle Le soumissionnaire a-t-il pris des dispositions pour favoriser la (ré)insertion professionnelle ?	s3.1	Mesures pour favoriser la réinsertion des personnes bénéficiant des prestations de chômage ou en fin de droit dans les processus de recrutement Joindre une copie de la convention entre l'Etat et le soumissionnaire attestant l'emploi de personnes en réinsertion. Par exemple, l'attestation de l'Office cantonal de l'emploi, la décision d'allocation de retour à l'emploi (ARE), de l'AIT, ou copie du label «1+ pour tous» pour les soumissionnaires sis dans le canton de Genève, conventions de stages officiels de réinsertions

APRÈS-Ge – faitière genevoise de l'économie durable

APRÈS-Ge s'engage pour la promotion et la reconnaissance de l'ESS dans la région genevoise. Né en 2004, APRÈS-Ge compte 900 membres, dont 450 entreprises et organisations actives dans tous les domaines d'activités, employant 6'000 personnes et générant 600 millions de chiffre d'affaires annuel. Cette multitude d'acteurs économiques s'engagent concrètement pour la transition écologique et sociale au quotidien.

APRÈS-Ge
Chemin du 23-Août, 1
1205 Genève
022 807 27 97
www.apres-ge.ch

Prix de vente CHF 12.-

après
LE RÉSEAU DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE